

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Soixante-troisième séance – Samedi 25 mai 2002, à 10 h

Présidence de M. Pierre Losio, président

La séance est ouverte à 10 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, vice-président, *MM. Alain Vaissade, Pierre Muller*, conseillers administratifs, *MM. Roger Deneys, Sacha Ding, Jean-Louis Fazio, René Grand, M^{me} Aline Gualeni, MM. Jean-Marc Gussetti, Jean-Marie Hainaut, Guy Jousson, Roman Juon, M^{me} Virginie Keller Lopez, MM. Peter Pirkel, Georges Queloz, M^{me} Melissa Rebetez, M. Pierre Reichenbach et M^{me} Marie-France Spielmann.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, et *M. Christian Ferrazino*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 30 avril 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 mai et mercredi 15 mai 2002, à 17 h et 20 h 30, et samedi 25 mai 2002, à 8 h et 10 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Clause d'urgence sur la motion de MM. François Sottas, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, Roger Deneys, Roberto Brogгинi, M^{mes} Nicole Bobillier et Liliane Johner: «ASM aux rues de la Corratierie, de Coutance et du Rhône» (M-305)¹.

M. François Sottas (AdG/TP). L'urgence est de fait, vu que, après le débrayage des Transports publics genevois (TPG), le 25 avril dernier, la Ville et la gendarmerie, donc l'Etat, ont mis en place un filtrage dans les rues de la Corratierie, de Coutance et du Rhône. Cet appareil de filtrage a été supprimé au début de cette semaine. C'est pour cela qu'il est important de traiter de l'urgence de cette motion à cette séance. Nous constatons que, effectivement, la mise en place d'un filtrage a permis aux transports publics de mieux circuler dans ces rues pendant la période où il fonctionnait. Mais, depuis le début de la semaine, c'est de nouveau la circulation de transit qui prévaut et, de ce fait, les TPG ne peuvent plus circuler normalement.

Je vous demande, à tout ce Conseil, de voter la clause d'urgence de cette motion pour que nous puissions prendre une décision et que, dès le début de la semaine prochaine, l'appareil qui avait été mis en place puisse être installé de nouveau, peut-être par la Ville uniquement, parce que nous ne sollicitons pas l'intervention de la police pour cette motion. Nous désirons simplement que, dès le début de la semaine prochaine, ces rues soient de nouveau pourvues d'un moyen de filtrage et qu'il n'y ait plus le trafic de transit qui empêche la circulation correcte des transports publics.

¹ Annoncée, 6731.

Le président. Nous allons passer maintenant la parole à chaque groupe politique qui va se prononcer pendant une minute sur l'urgence de cette motion et ensuite nous procéderons au vote sur la clause d'urgence.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, notre groupe votera contre la clause d'urgence de cette motion, simplement parce que nous, les chefs de groupe, étions convenus que nous ne déposerions pas de motions urgentes pendant les séances supplémentaires. Nous trouvons regrettable que ce *modus vivendi* ne soit pas respecté lors de la dernière séance de notre année de législature. Je trouve que les chefs de groupe du Parti du travail et Progressistes, du Parti des Verts, de SolidaritéS et du Parti socialiste ne font pas leur travail.

Sur le fond, nous ne nous prononcerons pas. Il se trouve que les partis signataires de cette motion urgente ont quatre conseillers administratifs de leur bord. Ils peuvent très bien discuter directement avec eux. C'est d'ailleurs toujours le même avec qui il faut discuter, qui n'est pas là aujourd'hui. Qu'ils s'occupent de cette affaire. Ils peuvent très bien faire cela sans qu'on vote une motion urgente. Pour terminer, s'il y a une urgence, Monsieur le président, c'est de renvoyer cette motion aux signataires pour qu'ils en corrigent les innombrables fautes d'orthographe.

M. Damien Sidler (Ve). Une fois n'est pas coutume, je pense que je suis relativement d'accord avec tout ce qui a été dit, même si cela surprendra mon voisin de gauche. Urgence il y a, oui, depuis quelques années, à faire respecter la loi sur les tronçons concernés par cette motion urgente. Je pense qu'on peut attendre décentement jusqu'au 4 juin pour traiter cette motion, au vu des accords que tous les chefs de groupe ont passé avec le bureau. Les Verts feront donc comme ils ont dit, comme M. Losio nous l'a souvent répété. Je tiens d'ailleurs à profiter de l'occasion pour saluer la fin de son année de présidence. Je pense à l'efficacité très importante qu'il a démontrée pour que l'ordre du jour soit tenu.

Cela étant dit, je pense qu'effectivement MM. Ferrazino et Hediger ont les moyens politiques de faire maintenir la mesure demandée par la motion jusqu'au 4 juin, où nous pourrions voter l'urgence. Si tel n'était pas le cas, il pourrait très bien y avoir un *sitting* organisé par des groupes de pression pour reprendre la place des agents de sécurité municipaux (ASM) qui ne seraient plus là. Nous le regretterions, mais nous sommes prêts à le faire. Nous ne voterons donc pas la clause d'urgence, même si nous sommes totalement acquis au fond.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Je serai excessivement bref et la minute suffira largement. Ce sera, au nom du Parti libéral, un «non» sec à la clause d'urgence de cette motion.

M. Pierre Maudet (R). Sur le principe, les préopinants ont excellemment exposé pourquoi il s'agissait de refuser la clause d'urgence de cette motion. Sur le fond, maintenant, je vous rappelle que nous avons eu un débat exactement sur cet objet. C'était une des fleurs que j'avais déposées sur le corbillard à l'époque, qui était de dire et d'annoncer déjà alors que la mesure de lever l'intervention des agents de sécurité municipaux et des policiers allait être prise une semaine plus tard. Personne n'avait rien trouvé à redire à cela quand je l'ai annoncé il y a deux semaines, donc on ne va pas revenir sur ce débat aujourd'hui.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). J'aimerais rappeler à M. Bonny que le titre exact de notre groupe est «SolidaritéS-Indépendants» et que, par exemple, celui qui vous parle est Indépendant. Cela étant dit, les chefs de groupe alternatifs font leur travail en refusant la clause d'urgence. J'aimerais ajouter que, sur le fond, je pense d'ailleurs, en tout cas à titre personnel, que je m'opposerai à cette motion, dans la mesure où il serait nécessaire de réquisitionner la moitié de l'effectif du poste des agents de ville nécessaires pour effectuer la mission proposée. Cela signifie que ceux-ci ne seraient pas ailleurs, alors qu'il y a tout de même d'autres choses à faire que de s'occuper particulièrement des rues concernés par cette motion, ce qu'on fait de manière un petit peu obsessionnelle en ce moment. La dernière chose que j'aimerais dire, Monsieur le président, saisissant cette occasion comme notre camarade et ami Sidler vient de le faire, c'est tout le bien que je pense de votre présidence, puisque c'en est l'occasion. Mais le temps qui m'est imparti n'y suffirait pas. Aussi, je me tais.

M. Gérard Deshusses (S). Il n'est pas question pour le groupe socialiste de casser la dynamique d'ordre et de discipline que notre président Losio a mis en place ici au plénum pour le bien de tous. Nous tenons à saluer son excellent travail tout au cours de cette année et à le remercier de toute la peine qu'il s'est donnée et de l'excellence de sa présidence. Pour ce qui est de cette motion, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il n'y a pas d'urgence. Il s'agit d'un point de détail. Nous sommes prêts à traiter de cette motion lors d'une séance ordinaire au cours du mois de juin.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Quoi qu'en dise M. Maudet, le problème est loin d'être réglé. Pour nous, nous estimons que cette motion est urgente. Il y a un

moment où il faut arrêter avec les principes. Le bureau était d'accord de soumettre cette question au plénum. Vous êtes donc plus royalistes que le roi et je le déplore.

Le président. Nous allons passer au vote. (*On fait remarquer au président que M. Sottas demande la parole.*) Mais le groupe politique de M. Sottas s'est exprimé. On vient de s'exprimer sur l'urgence de la motion. M. Sottas a motivé l'urgence de sa motion et chaque groupe s'est exprimé une minute. Nous allons voter la clause d'urgence de cette motion et M. Sottas reprendra la parole pour développer le fond si la clause d'urgence est acceptée.

Une voix. Il voulait retirer la clause d'urgence.

Le président. Ah pardon. Alors ça, c'est autre chose. Monsieur Sottas, vous avez la parole.

M. François Sottas (AdG/TP). Effectivement, comme je sens qu'il y a eu beaucoup de réticences, pas seulement sur la forme mais aussi sur le fond de cette motion, ce que je regrette énormément, je vais retirer la clause d'urgence sur cette motion. Je vais déposer cette dernière, en la corrigeant, Monsieur Bonny; excusez-moi, mais je l'ai faite à 1 h ce matin dans l'urgence. Vous êtes bien gentil avec votre esprit prof... Je suis un travailleur et peut-être mon français n'est-il pas correct, excusez-moi. Effectivement, je n'ai pas eu le temps de corriger le français de cette motion. Ce n'est pas ma spécialité, contrairement à vous.

Alors, effectivement, je retire la clause d'urgence. Je dépose la motion, corrigée, pour les séances plénières du 4 juin. Mais je demanderai quand même que, provisoirement, les magistrats concernés maintiennent un certain filtrage dans les rues concernées par cette motion. En effet, même si M. Paillard estime que l'on s'occupe trop de ces rues, il faut quand même admettre qu'il y a un ras-le-bol de la part des conducteurs qui doivent y circuler. Prochainement, il va y avoir une assemblée générale du personnel des TPG qui estime qu'on lui a fait une promesse qui n'est de nouveau pas tenue et qu'il risque d'y avoir des conséquences que, je l'espère, tous les groupes qui refusent la clause d'urgence assumeront.

Le président. Monsieur Sottas, je vous signale que, l'ordre du jour de la session plénière du mois de juin ayant déjà été expédié à tous les membres du Conseil municipal, le 4 juin, vous devrez déposer une clause d'urgence sur la motion M-305 afin qu'elle soit traitée.

4. **Motion de MM. Alain Marquet, Pierre Losio, Damien Sidler, Alain Gallet, Marc Dalphin, Georges Breguet, Jean-Pascal Perler, Roberto Brogginini et M^{me} Christina Matthey: «Apprenons le tri dès l'école primaire» (M-270)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité d'introduire l'apprentissage du tri sélectif dès les plus petits degrés scolaires;
- l'intérêt qu'il peut y avoir à exercer les réflexes de tri dans les préaux des écoles;
- les avantages environnementaux et économiques évidents d'une telle pratique;
- l'expérience introduite dans les préaux des écoles de la commune de Carouge, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'étudier la mise en place de poubelles permettant le tri sélectif dans les préaux des écoles de la ville;
- de former les concierges et d'informer les enseignants et les enfants en conséquence.

M. Alain Marquet (Ve). Cette motion n'est pas une idée très originale en soi. Si nous l'avons déposée – le groupe des Verts dans sa grande majorité – c'est sur le constat qui a été fait que la Commune de Carouge appliquait déjà ce procédé de tri dans ses préaux. Elle a lancé ce tri avec trois poubelles qui sont placées dans ces préaux, trois poubelles différentes qui concernent le plastique, l'aluminium et les autres résidus.

A nos yeux, si nous déposons cette motion, c'est parce que nous pensons qu'il est essentiel de former les enfants à cette forme de citoyenneté. On en a parlé lors de la séance précédente dans l'étude de la motion M-265 sur le parc Geisendorf. Nous pensons que c'est par le biais de l'éducation des enfants à cette forme de tri que nous arriverons à quelque chose quand ils seront devenus des adultes. J'aimerais d'ailleurs relever à ce propos que j'avais déjà développé la motion M-19 le 18 janvier 2000, demandant que toutes les classes des écoles primaires de la Ville soient équipées d'une poubelle spéciale à papier, comme celle que nous voyons maintenant dans les travées de cette enceinte, que nous avons mis deux ans à obtenir, M. Perler et moi-même.

¹ Annoncée, 4940.

J'en ai fait la demande à la Division de la voirie, qui m'a renvoyé à l'entreprise qui collecte les déchets dans les écoles, la maison Papirec. La maison Papirec m'a gracieusement envoyé dix poubelles à papier pour mon école, alors qu'il y a trente locaux utilisés et que j'en avais demandé une trentaine. Je me suis alors tourné vers Inf-eau-déchets qui m'a fait savoir qu'il n'en possédait plus. Alors, on est un peu surpris de voir qu'autant l'entreprise que la collectivité municipale ou la collectivité cantonale n'arrivent même pas à fournir pour leurs bâtiments et pour leurs propres locaux de simples bacs en carton pour mettre le papier.

Alors, cette requête que je fais n'est pas désespérée, au contraire, je crois bien que celle-ci pourra aboutir, et cela plus rapidement que l'autre demande de mettre des corbeilles à papier dans toutes les classes des écoles de la ville, laquelle n'a pas encore abouti. Nous pensons donc qu'en faisant appel à la formation des enfants nous pouvons utiliser ceux-ci comme vecteurs de l'information auprès de leurs familles. C'est quelque chose de très important.

La demande corollaire, qu'il ne faut bien évidemment pas oublier, c'est qu'à partir du moment où on met une infrastructure, aussi petite soit-elle mais nouvelle, dans un préau, il importe, sous peine d'échec absolu et certain, d'y associer les enfants, les enseignants et les gérants des locaux scolaires que sont les concierges. Il s'agit de les former à la nécessité qu'il y a à pratiquer ce tri, même s'il est maladroit de la part des enfants, même s'il y aura de nombreuses erreurs qu'on peut imaginer. C'est en tout cas un geste, une habitude à leur apprendre.

Si les concierges et les enseignants sont sensibilisés à la nécessité de ce geste, ils le feront passer d'autant plus facilement auprès des enfants qui, eux, pourront le faire passer auprès de leurs parents. Ainsi, la procédure faisant boule de neige, c'est l'ensemble de la collectivité des habitants que nous sensibiliserons un peu plus à la nécessité de procéder à ce tri.

Préconsultation

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Les radicaux soutiendront cette motion et ils se rappellent, et vous rappellent, qu'ils sont à Genève les créateurs de la fonction publique laïque, gratuite et obligatoire, dont la mission demeure le savoir-faire. Ils regrettent aussi que la famille, qui constitue la cellule de base de notre société, ne semble plus être en mesure de transmettre le savoir-être et le savoir-faire, le savoir-vivre aussi, puisque les Verts éprouvent le besoin de s'y substituer. En conclusion, j'ose espérer que cette expérience ne se limitera pas seulement aux Villes de Carouge et de Genève. Je vous remercie.

M. Olivier Coste (S). Ayant été à l'origine, lors de discussions avec le prédécesseur de notre maire, du tri du papier et de la pose de conteneurs aussi pour la récupération du papier dans les écoles, avec mon collègue Marquet, je demande que mon nom soit associé à cette motion, d'entente avec les motionnaires. Il est évident qu'une société meilleure et plus respectueuse de l'environnement se construit à l'école. On peut espérer, et c'est le pari fait par tous les éducateurs, que les bons réflexes compris par les enfants auront un effet d'écho amplifié dans les familles. Cela est d'autant plus vrai que bon nombre d'entre elles ont des difficultés de compréhension des directives municipales, notamment de celles concernant les déchets, compte tenu de leur maîtrise de la langue.

La pose de conteneurs dans les préaux des écoles ou, avec peut-être un petit peu plus de bon sens – en effet, maintenant un bon nombre d'associations de parents demandent que les préaux soient réservés pour des jeux sans danger pour leurs enfants – directement à l'entrée des écoles, mais de l'autre côté de la barrière du préau, de telle manière qu'il y ait un accès facilité des uns et des autres. Le Parti socialiste soutiendra bien évidemment cette motion.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Nous accueillons aussi très favorablement cette motion, tant il est vrai que les enfants sont très perméables à ce qu'on leur prodigue comme apprentissages dans leur jeune âge. Dans ces apprentissages, peut fort bien s'inscrire le tri des déchets. Il est souhaitable que cela devienne un automatisme aussi bien que de dire «merci» ou «bonjour». Nous accepterons donc le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

M. Didier Bonny (DC). Notre groupe appuiera également et bien évidemment cette motion. J'aimerais simplement dire que ce n'est pas tellement le carton qui est important, comme l'a dit M. Marquet, parce que, pour ma classe, j'ai trouvé un carton, qui est suffisant pour y mettre le papier. Le manque de cartons n'est donc pas dramatique, car ceux-ci constituent encore des déchets en plus. On en a déjà assez de ces cartons.

La sensibilisation, elle, est très importante. Elle se fait déjà dans passablement d'écoles, c'est vrai, mais, là, il ne s'agit que du tri du papier. Nous utilisons énormément de papier dans nos journées. Mais il est vrai qu'à un moment donné on peut se demander jusqu'où il faut aller. En effet, après le tri du papier, on pourra encore aller plus loin. Par exemple, dans ma classe, j'ai mis un carton pour récupérer les piles. Il est vrai que je vois avec satisfaction que les enfants amènent des piles, alors tant mieux. Ensuite, c'est moi qui me charge de les débarrasser, mais, enfin, cela n'est pas très grave. Mais, à un moment donné, il y a aussi une certaine limite. Il faut savoir jusqu'où une école doit aller dans son travail d'éducation.

Cela étant dit, je ne résiste pas à l'envie de mettre en avant les paroles de M^{me} Hämmerli-Lang et je suis tout à fait heureux d'entendre que le Parti radical, en tout cas certains de ses représentants...

Une voix. Tous!

M. Didier Bonny. ... bon, l'ensemble du groupe radical municipal, tant mieux, est tout à fait d'accord de mettre au même niveau le savoir-être et le savoir-faire. J'ai lu dans la *Tribune de Genève* une grande page émanant du groupe radical qui ne semblait pas aller dans ce sens-là. Je suis heureux que le Parti radical ne soit pas unanime sur cette question.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral tient à remercier ici le groupe municipal des Verts d'avoir soulevé le problème du tri à l'école, parce que j'avoue, en toute simplicité, que je croyais que c'était déjà quelque chose qui se pratiquait dans nos écoles. Alors, je pense que c'est une bonne chose que cela se mette en place et je tiens ici à dire que nous soutiendrons cette motion et son renvoi au Conseil administratif.

Je tiens également à dire la joie des libéraux de pouvoir, à quelques semaines près, se réjouir des intentions des Verts, que ce soit des prises de position du conseiller d'Etat du Parti des Verts sur une certaine traversée ou que ce soit sur le tri dans les écoles.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). J'aimerais quand même dire, de la part d'un certain nombre d'enseignants dont je suis, qu'en général le tri se fait déjà à l'école primaire et que de très nombreuses activités dans nos classes tournent autour du recyclage des déchets. Nous allons bien sûr accepter le principe de cette motion, mais je dois dire qu'en ce qui concerne l'école primaire elle enfonce en quelque sorte une porte ouverte.

M. Manuel Tornare, maire. Comme vient de le dire très justement M. Zaugg, je crois que beaucoup d'enseignants ont pris conscience du problème du tri à l'école et qu'ils accomplissent ce genre de mission. Je m'étonne qu'on puisse critiquer ces enseignants. Il ne faut pas oublier aussi que les communes, dans notre loi, doivent construire, entretenir les écoles, mettre à disposition les concierges – les concierges que nous payons, pour ce qui nous concerne, avec les

budgets de la Ville – mais que le Département de l'instruction publique (DIP) est très soucieux de ses prérogatives et qu'il se montre parfois susceptible lorsqu'on lui rappelle les règlements et les missions de l'Etat. J'en ai fait l'expérience l'autre jour aux Pâquis à propos du Service de protection de la jeunesse, qui fait partie du DIP. Il faut donc marcher sur des œufs dans ce débat-là, parce qu'on pourrait nous reprocher, même si nous avons une excellente collaboration entre le Service des écoles et institutions pour l'enfance et le DIP, de nous immiscer dans les missions de ce dernier. La pédagogie, c'est le domaine du Département de l'instruction publique. La répression, les sanctions, l'éducation, c'est également le domaine du DIP. Je vous rappelle que les enseignants sont payés par le DIP et pas par nous.

En revanche, on n'a pas attendu cette motion, bien évidemment, pour prendre un certain nombre de mesures, en accord, encore une fois, je le dis bien, avec le DIP. Je vais les citer. On a trois points d'action.

Premièrement, nous allons préparer des rencontres – nous avons déjà commencé, mais nous allons préparer d'autres rencontres – avec des enseignants, des élèves et des équipes de nettoyage, avec l'association Réalise que vous connaissez, ou qu'en tout cas les enseignants qui sont ici connaissent. C'est une association qui fait de la réinsertion sociale. Elle assure le nettoyage de plusieurs préaux avec son équipe, qui s'appelle Rapid Service.

Une autre idée est de conduire quelques opérations brèves et spectaculaires, durant les récréations, pour sensibiliser les élèves à la propreté de leur préau. Ce n'est pas forcément du tri, mais c'est quand même lié à cette opération. L'opération s'intitulera «Préau propre, c'est aussi notre affaire». Nous allons essayer de prendre quelques écoles pilotes pour cette opération et, si cela marche, dès 2003, nous généraliserons cette opération.

Deuxièmement, nous avons demandé, par le biais du Service des écoles et institutions pour l'enfance, à l'association Copyrart de concevoir un prototype de poubelle pour le tri des déchets. Copyrart, c'est une association qui fait aussi de la réinsertion sociale, qui embauche des chômeurs avec des contrats de longue durée. Son atelier est à la Jonction. C'est Copyrart qui fait une partie des jeux que l'on trouve sur les places de jeux de la Ville de Genève. Ce prototype de poubelle sera présenté au Service des écoles et institutions pour l'enfance très prochainement et installé à titre de test dans quelques écoles. Mais Copyrart va consulter les enseignants et les élèves, avant de créer ces poubelles, parce qu'il faut consulter les utilisateurs, bien évidemment, si on ne veut pas aller vers un échec.

Troisièmement, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a inscrit dans son projet de budget 2003, à la demande du Conseil administratif et à ma demande, une ligne pour conduire des actions, une campagne de sensibilisation –

je l'avais dit lors de la séance précédente concernant la motion M-265 – sur le thème de la propreté des préaux, campagne portant aussi sur la gestion et la source des déchets que l'on trouve dans ces lieux. Je vous l'ai dit, nous commençons aussi avec mon département. Guy-Olivier Segond avait l'habitude de dire que le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement allait de 0 à 99 ans, de la vie à la mort. C'est vrai, puisque nous avons à la fois la petite enfance et les pompes funèbres. Nous essayons de sensibiliser les citoyens à tous ces problèmes, problèmes qui ont été évoqués à la séance précédente, toujours à propos de la motion M-265, par M^{me} Ecuillon et M. Dossan.

Vous voyez donc que nous allons dans le sens de cette motion et que nous avons même anticipé les problématiques liées à celle-ci. Je répondrai à M^{me} Ducret que, comme elle – c'est M^{me} Ducret, je crois, qui a parlé de James Fazy et de Georges Favon – j'admire ces deux grands radicaux qui ont créé l'école publique, gratuite, obligatoire, laïque et républicaine, et que nous en sommes fiers. On peut se demander, s'ils avaient vécu à notre époque, s'ils n'auraient peut-être pas été au Parti socialiste. En effet, quand on voit M. Dossan, à propos de l'interpellation I-66 que nous avons traitée le 15 mai, demander qu'on commémore un régime que James Fazy et Georges Favon ont contribué à détruire par les armes, on peut se poser un certain nombre de questions.

Le président. Voudriez-vous rester dans le sujet, Monsieur le maire? Je vous remercie. J'en profite pour signaler au Conseil municipal que M. le maire devra s'absenter dans une vingtaine de minutes justement pour aller prononcer une allocution dans une des écoles de notre ville.

M. Damien Sidler (Ve). J'interviens juste pour indiquer à M. Bonny, à M. Zaugg ou à d'autres, que, parmi les signataires, il y a trois enseignants, et que le but de cette motion n'est pas du tout de reprocher quoi que ce soit aux enseignants, bien au contraire. J'aimerais d'ailleurs saluer M. Zaugg, puisque j'étais moi-même élève dans sa classe il y a vingt ans et qu'il pratiquait déjà le recyclage avec ses élèves. Je reconnais que, jusqu'à présent, c'étaient des initiatives personnelles fort heureuses. Nous aimerions simplement qu'elles soient étendues à l'ensemble des classes de la ville. Enfin, j'aimerais juste rendre la pareille à M. Oberholzer quant aux interpellations urgentes du Parti libéral sur l'étatisation du recyclage du PET, à la suite des insuffisances du secteur privé!

M. Roberto Broggni (Ve). J'aimerais simplement transmettre au maire que la loi L 1 20, qui a été adoptée par le Grand Conseil le 20 mai 1999, avec une

entrée en vigueur le 5 août 1999, et son règlement d'application qui est la loi L 1 20.01, oblige justement les communes et les propriétaires à trier les déchets et je m'étonne que ce soit seulement trois ans après l'entrée en application de cette loi qu'on s'intéresse à faire, dans quelques écoles, des essais pilotes. Le tri des déchets devrait juste être généralisé, puisque le Grand Conseil l'a adopté sous forme de loi et qu'il n'y a pas eu de référendum. Nous devons nous plier à la loi cantonale sur les déchets, et je vous en transmets le texte, Monsieur le maire, ainsi, cela vous fera une petite lecture. Nous devons appliquer la loi, parce que, autrement, nous sommes punissables, et je n'aimerais pas que la Ville soit punie par le Canton parce qu'elle ne fait pas bien son travail.

Ce ne sont pas seulement les enseignants qui sont à sensibiliser. Ce sont également les concierges et tous les intervenants. En tant que responsable de local de vote, je puis vous affirmer que tous les bulletins sont jetés à la poubelle. Cela fait des tonnes de papier qui sont jetées tous les dimanches de votation. Je n'ose pas imaginer ce qui se passe tout le reste de l'année. Aussi, je vous encourage vivement, Monsieur le maire, vous qui êtes responsable des écoles, à faire un effort considérable. Mais allons-y! Mettons-nous au travail! Je sais que le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, dans sa grande mansuétude, nous accordera un délai de formation de nos concierges, de nos enseignants. Les élèves, bien sûr, comme l'a dit mon collègue Sidler, peuvent être sensibilisés grâce aux initiatives personnelles de certains enseignants, dont M. Zaugg. Mais allons dans ce sens et faisons-le.

M. Olivier Coste (S). Je suis d'accord avec notre maire pour la séparation des responsabilités dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation. Mais, dans le domaine de l'éducation, il y a une recherche de cohérence nécessaire entre les actions des enseignants et les moyens qui sont mis à leur disposition. Cette motion demande des moyens concrets d'accomplir les gestes banals mais citoyens qui sont les éléments d'un comportement civique. D'autre part, dans le domaine qui nous préoccupe, qui préoccupe notre municipalité, il est nécessaire qu'une meilleure synergie entre la Ville, l'Etat et les communes s'instaure et c'est l'occasion ici de faire recours à la complémentarité de ces collectivités, cela d'autant plus que l'engagement financier n'est pas très élevé. Il faut éviter d'opposer au sujet traité ici l'argument de la séparation de la Ville et de l'Etat.

M. Manuel Tornare, maire. Je vois que M. Broggin ne m'écoutait pas quand j'ai donné ma réponse, donc je le prie de relire le *Mémorial* dans quelque temps. Simplement... (*Protestation de M. Broggin.*) Mais non, Monsieur Broggin, vous discutiez avec M. Ferrazino. Simplement, nous donnons des moyens, je

J'ai dit. M. Coste a eu raison de le dire, entre la pédagogie et la responsabilité des enseignants, celle du DIP et les moyens que nous pouvons mettre à la disposition des enseignants et des concierges, il y a quand même, malgré tout, des responsabilités qui sont bien déterminées pour les uns et pour les autres. Nous ne pouvons pas nous superposer aux responsabilités et aux missions qui sont celles de l'Etat. Je suis, comme mes collègues du Conseil administratif, contre les doublons Ville-Etat. On ne va quand même pas nous demander de nous superposer maintenant aux tâches qui sont celles de l'Etat. C'est un discours qui est en contradiction avec le discours qu'on entend à longueur d'années ici et au Grand Conseil et aussi à l'Association des communes genevoises. Par conséquent, nous ne fuyons pas nos responsabilités. Nous donnons les moyens aux écoles de faire le tri des déchets. Nous formons aussi les concierges. Je vous signale que, depuis trois ans, nous avons inscrit les concierges à des cours de formation, non seulement dans le domaine social, mais aussi dans le domaine écologique. Encore une fois, nous essayons, comme nous pouvons le faire en tant que municipalité, Monsieur Brogini, d'exercer une sorte de pression douce sur les enfants de 0 à 12 ans pour qu'ils aient le réflexe écologique. Cela commence déjà dans les crèches de la petite enfance, puisque vous avez vu qu'il y a même des expositions au sein des activités d'éveil culturel de la crèche de la Madeleine. Mais, maintenant, j'ai demandé que les activités d'éveil culturel soient généralisées pour les 50 crèches de la Ville. Il y a donc aussi une sensibilisation qui est exercée au sein des 50 crèches de la Ville de Genève pour que les petits enfants de 0 à 4 ans acquièrent ces bons réflexes, parce que c'est à ce moment de la vie qu'on commence à faire attention, justement, au respect de la nature et de son environnement.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (1 opposition).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la mise en place de poubelles permettant le tri sélectif dans les préaux des écoles de la ville;
- de former les concierges et d'informer les enseignants et les enfants en conséquence.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Nous passons à la motion M-271, pour laquelle nous avons reçu une motion préjudicielle.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Excusez-moi, Monsieur le président, mais nous avons demandé que cette motion soit reportée en raison de l'absence de notre collègue Guy Jousson. Je vous remercie.

Le président. Nous en prenons acte. La motion préjudicielle reste donc attachée à cette motion, qui figurera à notre ordre du jour du 4 juin.

5. Motion de M^{mes} Isabel Nerny, Alice Ecuillon, MM. Robert Pataroni, Roman Juon, Gérard Deshusses, Damien Sidler et Bernard Paillard: «Il serait si facile d'animer notre ville à moindre prix» (M-272)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le centre-ville est triste à mourir, été comme hiver;
- les musiques tonitruantes que l'on entend sont toujours les mêmes;
- le bénévolat artistique est aussi une source riche;
- il suffit de quelques idées et de beaucoup d'enthousiasme,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre en considération la création de tréteaux sur les places de la Fusterie, du Molard, Longemalle, de la Madeleine, du Perron, du Bourg-de-Four, des Grottes, entre autres, avec des groupes de théâtre d'enfants, marionnettes, danses folkloriques, etc.

(La présidence est momentanément assurée par M. Alain Comte, vice-président.)

¹ Annoncée, 5274.

M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI). Chers collègues du Conseil municipal, tout le monde a pu constater que notre centre-ville n'est, pour l'instant, ni esthétique ni enthousiasmant. J'ouvre une parenthèse pour dire qu'il faudra voir après les transformations prévues par M. Ferrazino, notamment sur la place du Molard, mais la réalité est qu'il ne se passe rien au centre-ville. Une fois les magasins fermés, c'est la petite mort. Alors que faire? Eh bien, justement, il y a beaucoup à faire. A part quelques petits orchestres ou musiciens isolés par-ci par-là qui dépendent des agents de ville – donc éphémères parce que le temps de se produire est limité à vingt minutes – il n'y a rien d'autre. C'est un désert triste, alors qu'on pourrait effectivement faire beaucoup et à moindre prix.

Il existe un grand nombre d'orchestres amateurs faisant partie de groupements divers, des maisons de quartier, par exemple, celle des Eaux-Vives et celle de Plainpalais qui font énormément d'animations pour les jeunes et les enfants. Il y a des groupes d'enfants et de jeunes qui font aussi beaucoup de petits spectacles improvisés. Il y a le merveilleux Centre de marionnettes. Il y a des groupes de théâtre amateur qui donnent des spectacles de qualité.

On pourrait aussi inviter des orchestres tziganes, dont on sait l'étendue du talent. Par exemple, les Tziganes du groupe du révérend May Bittel, qui est situé à Versoix. Il serait temps que certains connaissent les Tziganes autrement que par les groupes d'arnaqueurs et de cambrioleurs qui nous viennent de France voisine. Faisons des fêtes tziganes, découvrons ce folklore si riche, le vrai sens de la fête, la diversité des musiques.

Maintenant, il y a aussi les enfants. Quand on observe l'imagination des gosses quand ils jouent, l'inventivité dont ils font preuve, on se dit qu'on pourrait aussi les inviter à proposer des spectacles, des saynètes, des petites danses, etc. Les groupes de chant folklorique et autres seraient aussi les bienvenus. Bref, il y a plein de possibilités.

Bien sûr, la question est: «Comment réaliser ce programme?» Faisons déjà appel aux citoyens qui suivent nos débats à Léman bleu, qu'ils nous contactent. Faisons aussi appel aux nombreuses associations et aux écoles. Les possibilités sont innombrables. Maintenant, qu'attend-on de la Ville exactement? Qu'elle mette à disposition des tréteaux, ou petits podiums bas, non pas fixes mais mobiles et sur demande, selon les inscriptions des intéressés. Les passants circulant librement autour de ces scènes s'arrêteraient le temps de la découverte, le temps de se remplir la tête de musique entre deux courses.

En ce qui concerne la musique précisément, il est impératif qu'il n'y ait pas de sono tonitruante, j'insiste là-dessus, afin de ne pas perturber les bureaux et les habitants à proximité, ni les terrasses, propices aux rencontres et discussions spontanées. Il y a assez de diffusions offensives en tous genres.

Pour revenir à la diversité des musiques, nous avons tendance à oublier que nous avons en Suisse aussi un folklore riche en diversité dont on parle peu et qui est méconnu. On oublie qu'il n'y a pas que la jeunesse et l'âge moyen, mais aussi les personnes d'un certain âge, qui ont d'autres sensibilités. La *Ländermusik* est également une invitation à la danse, et qui dit danse dit invitation au contact spontané et à l'abolition des barrières.

Voilà, c'était un aperçu des diverses possibilités d'animation du centre-ville. Maintenant, j'attends des cosignataires de cette motion, qu'ils fassent également leurs propositions, car, ensemble, on peut multiplier les possibilités, et réussir à faire bouger cette ville de Genève.

Préconsultation

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical soutiendra cette motion quoiqu'il pense qu'elle soulève quand même quelques problèmes. Des tréteaux, oui, mais il y a certaines de nos places qui ont été dévolues aux terrasses de café, donc, à un moment donné, il faudra choisir entre les deux. Il y a aussi le problème du montage et du démontage de ces tréteaux. Cela veut dire que, si on change tous les jours ces tréteaux de place, il faudra utiliser le personnel municipal, ce qui peut poser quelques problèmes.

Je voudrais simplement dire à M^{me} Nerny que la Ville a déjà eu l'idée des tréteaux amovibles, puisqu'elle avait acheté un kiosque à musique amovible, mais que, malheureusement, il est de tellement grande dimension qu'on ne peut pas l'installer. Cela, je peux le dire, puisque j'étais encore le président des sociétés de musique de la ville. Nous avons «râlé» lorsqu'un des kiosques à musique, où il y avait du monde, c'est-à-dire le kiosque de la rotonde du quai du Mont-Blanc, a été supprimé, parce qu'il empêchait les patineurs à roulettes et autres skateboarders de pratiquer leur sport. On a supprimé ce kiosque et la Ville a acheté un kiosque à musique amovible. Quand il a fallu l'installer, par exemple au Bourg-de-Four, on n'a pas pu le faire parce qu'il est trop grand. Alors, il est vrai qu'il y a peut-être un problème à ce niveau-là. Une solution avait donc déjà été trouvée, mais c'est un peu dommage qu'on ait vu trop grand. Mais nous soutiendrons quand même cette motion, parce qu'il est vrai qu'on pourrait animer la ville pendant l'été.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste, bien évidemment, va soutenir cette motion. Il salue les propos de M^{me} Nerny. Il est vrai qu'il faut faire preuve de dynamisme dans notre ville pour en faciliter l'animation. De nombreuses places et rues sont littéralement mortes le week-end, alors même qu'il y a des groupes qui seraient prêts à se manifester et à faire l'animation souhaitée.

Mais en ce qui concerne le matériel, kiosque, tréteaux, etc., je crois qu'il faut viser à une très grande simplicité. Ce qui compte c'est d'avoir des groupes qui animent les villes et non pas d'avoir du matériel prêt à être mis à la disposition de ces groupes.

M. René Winet (R). Je crois quand même qu'il est exagéré de dire que le centre-ville est triste à mourir, été comme hiver. J'aimerais simplement vous rappeler qu'en hiver vous avez, par exemple, sur la place du Rhône, la patinoire, qui anime, évidemment pendant quelques mois le centre-ville. Je vous rappelle qu'il y a aussi les marchés sur la place de la Fusterie et sur d'autres places. Je crois que, de ce côté-là, il existe déjà une animation organisée soit par l'Office du tourisme soit par la Ville de Genève. N'oubliez pas non plus tous les musiciens ambulants qui se produisent en ville. Actuellement, on est envahi par ces musiciens ambulants.

Est-ce que c'est cela l'animation que vous voudriez avoir? Que dans tous les coins de notre centre-ville il y ait un accordéoniste ou un violoniste ou quelqu'un qui joue plus ou moins les notes qu'il a apprises une fois à l'école? Je crois que ce n'est pas forcément cela que l'on cherche. On pourrait, entre autres, avoir une animation par les fanfares de la ville, comme moi-même je l'organise avec l'Harmonie des Eaux-Vives, au Molard, par exemple.

D'autres idées pourraient être aussi envisagées par les privés. Je pense qu'il faudrait peut-être encourager un peu plus les artistes et les artisans qui sont dans notre ville pour qu'ils se produisent évidemment plus souvent au centre-ville avec leurs programmes bien étudiés et des prestations présentables. Je vous remercie.

M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI). Je voudrais juste répondre au camarade Winet. Il nous dit que la patinoire de la place du Rhône constitue une animation. Effectivement, mais on y fait du sport. Ce n'est pas une animation pour tout le monde. Vous avez parlé des marchés. Les marchés, on y fait des achats, ou on y flâne. Les musiciens ambulants font de la musique, mais c'est quand même pour gagner quelques petits sous, étant donné qu'il y a un petit récipient par terre. Tout cela est assez limité.

Moi, je parle de sens de la fête et non pas de petits trucs organisés par-ci, par-là. Faire la fête, c'est chanter, c'est suivre le rythme ensemble, c'est se prendre par la taille et danser. C'est cela la fête. Ce n'est pas les marchés, ce n'est pas la vente, ce n'est pas gagner des sous. C'est autre chose. Je crois que M. Winet s'est un petit peu égaré, mais je lui pardonne parce que je l'aime bien.

Motion: véhicules roulant au GPL dans les parkings

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre en considération la création de tréteaux sur les places de la Fusterie, du Molard, Longemalle, de la Madeleine, du Perron, du Bourg-de-Four, des Grottes, entre autres, avec des groupes de théâtre d'enfants, marionnettes, danses folkloriques, etc.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Motion de M. Bruno Martinelli, M^{mes} Melissa Rebetez, Monique Guignard, MM. Jean-Louis Fazio, Michel Ducret, M^{me} Fatiha Eberle, MM. Damien Sidler et Alain Dupraz: «Pour l'interdiction aux véhicules utilisant les gaz de pétrole liquéfiés (GPL) dans leur système de propulsion, lorsque le réservoir de ceux-ci n'est pas équipé d'une soupape de sécurité, de pénétrer dans les parkings publics de stationnement couvert» (M-273)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le danger potentiel que représente ce type de véhicule;
- que le fait de cloisonner dans un parking des véhicules roulant au gaz liquide multiplie les risques d'incident majeur;
- que l'information «GPL», écrite sur les véhicules concernés, n'est pas une obligation;
- que le repérage physique des véhicules est impossible en cas de problème;
- le nombre croissant de véhicules français équipés de ce dispositif et rentrant sur notre territoire journalièrement;
- les graves accidents dont ont été victimes les pompiers français lors d'interventions pour des feux de véhicules;

¹ Annoncée, 5274.

Motion: véhicules roulant au GPL dans les parkings

- les décisions importantes prises récemment par nos voisins français afin de limiter les risques inhérents à cette situation,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à effectuer des démarches auprès des propriétaires de parkings publics pour afficher à l'entrée de leurs constructions une interdiction d'accès aux véhicules de ce type;
- à intervenir auprès du Conseil d'Etat afin d'effectuer les démarches nécessaires pour que cette décision soit prise non seulement sur le territoire de la ville, mais également sur l'ensemble du canton.

M^{me} Monique Guignard (AdG/TP). Le texte de cette motion peut paraître un peu touffu et technique aux yeux de certains conseillers municipaux. C'est pour cela que je me dois d'y apporter quelques éclaircissements. Pour plus de compréhension, je suis obligée de citer un exemple et de revenir deux ans en arrière, plus précisément, dans les quartiers difficiles de certaines grandes villes françaises. Comme chaque soir, depuis de nombreuses semaines, la seule façon pour des dizaines de jeunes de montrer leur désappointement par rapport au chômage était d'incendier des véhicules stationnés dans les banlieues.

Chaque fois, les services de police et d'incendie intervenaient pour éviter une propagation du sinistre à d'autres véhicules. Ce que les manifestants ignoraient certainement, c'est que toutes les voitures ne roulent pas uniquement à l'essence et au mazout, mais qu'elles peuvent également circuler au gaz de pétrole liquéfié (GPL). Excepté au cinéma où l'on voit systématiquement les voitures en feu exploser, une voiture utilisant un carburant conventionnel ne pose pas de problème majeur si elle a pris feu et que l'on veut procéder à l'extinction de celui-ci. Or ce n'est pas le cas pour les véhicules montés avec le dispositif GPL.

Pour revenir à mon exemple, il en est résulté que, sous l'effet de la chaleur, la bouteille de gaz a explosé en projetant des débris sur un rayon d'une centaine de mètres en mutilant très gravement au passage les cinq sapeurs-pompiers qui effectuaient leur travail. Il faut relever que le dispositif monté sur le véhicule concerné ne possédait pas de soupape de surpression, ce qui aurait évité l'explosion de la bouteille. Depuis ces dernières années, de nombreux véhicules équipés pour le GPL ont continué à être incendiés dans l'Hexagone sans que cela ait toutefois eu des conséquences dramatiques, car, la plupart du temps, ils avaient explosé avant la venue des sapeurs-pompiers.

En Suisse, environ 2000 véhicules circulent avec ce type d'installation. Par contre, il nous est malheureusement impossible de déterminer le nombre exact de

voitures qui transitent journallement par nos frontières. Mais, de l'avis de spécialistes du Service des automobiles et de la navigation, le pourcentage est assez élevé. Un fait très important a également contribué à augmenter notre inquiétude: pour ne pas tenter les éventuels malveillants à rechercher et à incendier uniquement les voitures fonctionnant au GPL, il a été fait en sorte qu'il soit pratiquement impossible à un néophyte de distinguer une voiture conventionnelle et une voiture roulant au GPL. Je vous rappelle également, pour information, que les services d'incendie interviennent fréquemment sur des véhicules en feu sans qu'il y ait eu trace de sabotage.

Nous pouvons donc prendre exemple sur nos voisins français dont les autorités ont immédiatement réagi en interdisant l'accès de ces véhicules, montés sans soupape de surpression, à l'intérieur de parkings publics et d'hôtels. C'est pourquoi, en gardant en mémoire ce que peut provoquer une explosion de gaz, je vous demande, par l'intermédiaire de cette motion, de montrer votre souci de la sécurité et de voter sans hésitation le renvoi de cet objet au Conseil administratif.

(La présidence est reprise par M. Pierre Losio, président.)

Préconsultation

M. Roberto Brogini (Ve). J'ai un tout petit amendement concernant la première invite de la motion. Il s'agit d'ajouter après «à effectuer des démarches auprès des propriétaires de parkings publics» les termes «et privés». Je demande cela, parce que, effectivement, pour la sécurité, les parkings privés doivent aussi être concernés, car c'est le Service d'incendie et de secours, donc les pompiers de notre ville qui interviennent. Par conséquent, je vous recommande d'accepter mon amendement que je dépose sur votre bureau à l'instant, Monsieur le président.

Projet d'amendement

«- à effectuer des démarches auprès des propriétaires de parkings publics *et privés* (...)»

M. Didier Bonny (DC). En fait, nous souhaiterions un renvoi de cette motion à la commission des sports et de la sécurité, plutôt que de l'envoyer directement au Conseil administratif, de telle manière que nous puissions avoir un peu plus de

Motion: véhicules roulant au GPL dans les parkings

détails sur le sujet, car il y a quand même une question que nous nous posons: du moment que ces voitures sont autorisées à entrer sur le territoire helvétique, avons-nous le droit de leur refuser l'accès à des parkings? Je pense donc que ce serait quand même bien que cette motion fasse un petit tour en commission pour que nous en sachions un peu plus, plutôt que de la renvoyer directement au Conseil administratif. C'est pour cela, Monsieur le président, que je vous demande de mettre cette proposition de renvoi aux voix.

Le président. Alors nous ferons deux votes, le premier concernant la prise en considération et le second le renvoi.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). En fait, nous allons nous rallier à la proposition de renvoi direct au Conseil administratif. Mais, au cas où il y aurait un renvoi en commission, nous préférierions que la motion aille à la commission des travaux.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Nous soutiendrons bien entendu l'amendement de Roberto Broggin. Je voudrais simplement rappeler qu'en France les parkings publics et même privés, notamment les parkings de supermarchés, je pense par exemple à un grand parking privé d'un supermarché à Cluses, sont interdits aux véhicules roulant au GPL et non munis de soupape de surpression. C'est marqué à l'entrée de ce parking. Les privés interdisent donc aussi l'entrée de ces véhicules dans leurs parkings.

Mis aux voix, l'amendement de M. Broggin est accepté à la majorité (quelques oppositions des libéraux et des radicaux, abstention des démocrates-chrétiens et de quelques radicaux).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée sans opposition (abstention des libéraux).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée à la commission des sports et de la sécurité est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée à la commission des travaux est refusé à la majorité (quelques abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à effectuer des démarches auprès des propriétaires de parkings publics et privés pour afficher à l'entrée de leurs constructions une interdiction d'accès aux véhicules de ce type;
- à intervenir auprès du Conseil d'Etat afin d'effectuer les démarches nécessaires pour que cette décision soit prise non seulement sur le territoire de la ville, mais également sur l'ensemble du canton.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Motion de M. Olivier Coste, M^{me} Melissa Rebetez, M. Roman Juon, M^{me} Nicole Bobillier, MM. René Grand, Jean-Louis Fazio, M^{me} Annina Pfund, MM. Roger Deneys et Gérard Deshusses: «Débaptisons, rebaptisons» (M-274)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- un certain nombre de rues de notre ville n'offrent plus leur cohérence d'origine, coupées qu'elles sont soit par des voies de circulation plus importantes soit par des aménagements urbains durables (par exemple: rue Liotard, de part et d'autre de l'avenue Wendt; rue de Hesse, de chaque côté du boulevard Georges-Favon; rue Michel-Chauvet, traversée par la rue de Contamines; rues Dizerens et Barthélemy-Menn, coupées en deux tronçons distincts par des préaux d'école);
- cet état de fait crée des confusions pour des personnes étrangères à notre ville, spécialement pour des transporteurs;
- le nombre de nouvelles rues et d'attribution de noms de personnalités marquantes de notre cité est restreint,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir une liste des possibilités de renommer certains tronçons de rues de notre ville;

¹ Annoncée, 5274.

- de prendre contact avec le Service cantonal du cadastre pour évaluer les conséquences des changements de noms;
- de faire des propositions concrètes de nouvelles dénominations;
- d'essayer de rétablir une parité femme-homme.

M. Olivier Coste (S). Vous voyez un semi-remorque saint-gallois qui essaie de sortir du préau d'une école en effectuant une difficile marche arrière... Vous pensez qu'il est perdu. Eh bien, non, le chauffeur avait un plan récent de Genève et il voulait faire une livraison à un centre commercial situé à la rue Dizerens. Or vous savez que le Service social de la Ville, qui a ses locaux au 25, rue Dizerens, est situé dans le préau de l'école Hugo-de-Senger. C'est parce que j'y travaille que je connais cette situation, mais on peut la retrouver ailleurs.

Cette rue, que je prends à titre d'exemple, est coupée en trois tronçons non contigus; elle est coupée par la fermeture pour usage scolaire, d'une part, depuis vingt-cinq ans, puis par la «berme» centrale de la rue Dancet. Partant de l'idée qu'une rue est une voie de passage – à moins qu'elle ne soit annoncée comme sans issue – que, de plus, c'est une entité dans un quartier, il est évident qu'elle doit conserver une identité géographique.

Par rapport au nombre des rues de notre cité, le nombre de celles qui présentent cette incohérence due à des modifications d'aménagement est relativement mince. Mais vous pouvez prendre la rue de Hesse, qui est de part et d'autre du boulevard Georges-Favon, vous pouvez prendre la rue Barthélemy-Menn, qui est coupée par le préau de l'école de la Roseraie. Vous pouvez en prendre un certain nombre d'autres que j'avais affichées sur le plan qui se trouve au fond de la salle.

Nous demandons dans la motion que la Ville fasse l'inventaire de ces rues de telle manière à pouvoir dégager un certain nombre de noms. Dans la mesure où la possibilité d'extension de notre ville est très limitée, et donc la création de nouvelles rues, ce serait là l'occasion de trouver de nouvelles attributions de noms de personnages qui aient contribué à la renommée de Genève. Il y a de la place, et là je cite tout à fait au hasard, pour de futures rues Joye, Ramseyer ou Vaissade.

A moins que vous ne préfériez ne plus attribuer de patronyme aux nouvelles rues et que nous ayons enfin des possibilités pour une rue de la Tranquillité, une rue des Pigeons ou une rue des Chiens. Je vous rappelle que cette possibilité de débaptiser et de rebaptiser a déjà été utilisée, puisque la courte rue des Pitons, qui allait de la rue Jean-Violette à la rue John-Grasset est devenue, pour une part, la rue Cingria et est restée la rue des Pitons, pour l'autre part. Par ailleurs, je demande le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Préconsultation

M. Michel Ducret (R). Chacun des signataires de la motion espère sans doute avoir un jour son nom sur une plaque de rue et, comme systématiquement, depuis des années, il s'oppose avec sa faction politique à toute extension du domaine public, à toute extension du domaine routier, il n'y a guère d'espoir, effectivement, de voir une nouvelle rue qui puisse porter son nom, son patronyme, cela pour sa plus grande gloire.

Le résultat des courses, c'est que, maintenant, les motionnaires vous proposent de tronçonner les rues, de façon que chacun puisse espérer un jour avoir son nom sur une petite plaque!

Cela étant, ils démontrent en tout cas une chose, Mesdames, Messieurs, c'est qu'ils ne sortent pas souvent de Genève. S'ils allaient dans des grandes villes, ils verraient qu'avec un tel système, que cela soit à New York ou à Paris, il y a longtemps qu'ils se seraient profondément perdus sans aucun espoir de pouvoir revenir dans notre bonne ville où on n'a pas encore procédé à ce système qui permettrait de se perdre avec certitude.

En ce qui concerne le groupe radical, nous ne voterons évidemment pas une telle motion, dont je m'abstiendrai encore de souligner l'aspect démagogique de quelques invites qui visent à rassurer en disant que l'on pourrait peut-être donner un peu plus de noms de femmes à quelques rues, etc. Voilà, il faudra peut-être qu'en même temps les motionnaires prévoient d'offrir une boussole aux touristes, de manière que ces derniers puissent se retrouver dans le labyrinthe qu'ils veulent proposer aux Genevois et à leurs visiteurs.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Avec cette motion, on bafoue les décisions qui ont été prises par le passé pour célébrer la mémoire de gens illustres ou d'événements qui ont marqué notre histoire. La désignation des rues, à notre avis, appartient à l'histoire. A ce titre, il convient d'en conserver le principe. De plus, j'aimerais aussi rendre attentifs les motionnaires au prix que va engendrer la mise à jour de l'ensemble des rues: je crois qu'ils n'ont pas vraiment pris en considération cet élément-là. Pour toutes ces raisons et pour celles qui ont été évoquées par les préopinants, le Parti démocrate-chrétien s'opposera à cette motion.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'ai une première remarque que je ne peux pas m'empêcher de faire, dans la mesure où nous avons entendu tout à l'heure un instituteur reprocher à l'un d'entre nous les quelques fautes d'orthographe qu'il aurait pu placer à une heure indue dans la nuit. A ce sujet, la motion intitulée

«Débaptisons, rebaptisons» est intéressante, parce qu'elle contient un magnifique pléonasme. «Débaptiser» veut dire «donner un nouveau nom» et «rebaptiser» veut également dire «donner un nouveau nom», de sorte que, à titre personnel, comme M. Michel Ducret, j'aurais préféré que nous baptisions, c'est-à-dire que nous créions de nouveaux quartiers, de nouvelles rues, autour desquelles se développeraient du logement en particulier, des activités aussi, parce que tout cela est lié.

Néanmoins, après cette petite remarque, je dirai que le débat sur le changement de nom des rues est un débat qui revient au Conseil municipal à peu près une fois par législature, soit parce qu'il s'agit en effet, comme dans cette motion, de trouver de nouveaux noms ou de nouvelles rues pour y fixer des noms, soit parce que, comme c'était le cas dans la précédente, la motion M-301 refusée le 19 mai 1998, il s'agit de reprendre les noms historiques. On se souvient de la rue Chausse-Coq ou Chausse-Con; on n'a jamais su comment il fallait l'appeler.

S'agissant de ces débats, ils se heurtent toujours au problème essentiel du coût du changement de nom. En effet, les motionnaires paraissent imaginer que, pour changer un nom de rue, il suffit de changer la plaque sur la rue en question. Or, dans ces rues, il y a des habitants, des activités; changer le nom d'une rue cela détermine de la sorte un changement général, non seulement de l'extérieur de la rue, mais à l'intérieur de la rue où tout ce qui procède du papier à lettres ou de l'identification doit être changé.

Alors, vous avez cité, Monsieur Coste, le problème du Service social. Imaginez en effet le nombre de personnes qui savent où est le Service social à la rue Dizerens. Si ce service était déplacé dans une nouvelle rue, la rue Olivier-Coste, ces gens se diraient: «On a déplacé le Service social; où est-il?» Ils devraient alors se référer à des cartes pour retrouver où se trouve la rue, par hypothèse, «Olivier-Coste», carte qui n'aurait pas l'avantage de la dernière édition, ce qui ferait que ces gens ne retrouveraient tout simplement plus jamais le Service social. Je fais cette remarque simplement pour dire que, changer les noms de rues, c'est véritablement changer des points de repère et, comme l'a dit tout à l'heure M. Michel Ducret, c'est véritablement la certitude que, très rapidement, nous serons tous perdus dans notre propre ville.

M. Olivier Coste (S). Loin de moi de vouloir supprimer la mémoire de personnages illustres, car je suis trop attaché à l'histoire et à l'histoire de notre ville pour demander cela. Je crois que les détracteurs de cette motion ne l'ont pas bien lue. J'ai demandé de supprimer des aberrations géographiques. Si je reprends l'exemple de la rue des Pitons, que je connais, puisque j'y habite, elle allait de la rue Jean-Violette jusqu'à la rue John-Grasset. Un nouvel aménagement a fait que

cette rue a été coupée en deux tronçons, que le passage n'y est plus possible et que la Ville en a profité, il y a une trentaine d'années, pour en débaptiser un tronçon et dénommer celui-ci rue Cingria, laquelle n'existait pas auparavant. La rue des Pitons est restée.

Ce que je demande concerne des rues qui ne forment plus une entité. Par exemple, concernant la rue de Hesse, dont une partie se trouve d'un côté du boulevard Georges-Favon et l'autre partie va presque jusqu'à la rue de la Corraterie, il est ridicule qu'elle ait deux noms. Le nom de la rue de Hesse pourrait rester d'un côté de la rue et on pourrait trouver un nom pour l'autre côté. Quand vous prenez la rue Liotard qui part du Technicum et qui monte jusqu'à la Cité Vieusseux, vous constatez qu'elle est coupée par l'avenue Wendt et que l'une des deux parties pourrait recevoir une nouvelle dénomination.

Par conséquent, je demande qu'on puisse étudier un certain nombre de possibilités qui permettraient aux gens de mieux se retrouver dans leur ville. A notre époque, où bon nombre de véhicules sont munis d'un système de localisation automatique, le Global Positionning System, ou GPS, qui fournit des plans, c'est parce que, effectivement, il y a des aberrations géographiques que, nous, en tant qu'habitants de notre ville, nous connaissons, mais qui ne sont pas répertoriées sur ce genre de choses que j'ai fait cette motion. Il ne s'agit pas de débaptiser des rues, parce que je crois que des personnes dont on a honoré la mémoire en donnant leur nom à une rue le méritent et qu'il n'y a pas de raison de supprimer cela. Quant à une rue Coste, je n'en ai ni l'envie ni le mérite.

M. Damien Sidler (Ve). Pour nous, les Verts, nous ne voyons absolument aucun problème s'agissant de rendre plus conséquente la dénomination des rues qui sont effectivement scindées en deux ou en trois. M. Lathion a parlé des coûts que cela pourrait induire, alors, effectivement, nous aimerions bien que cette motion soit renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour en discuter, pour l'évaluer un petit peu et avoir une première impression. Sinon, nous tenons quand même à dire que nous, les Verts, ne sommes pas forcément pour que tous les nouveaux noms de rue soient des patronymes. Bien au contraire, nous pensons qu'il y en a déjà pas mal et qu'il faut aussi trouver une alternance avec d'autres dénominations. Enfin, nous déposons un amendement à la dernière invite de cette motion, parce que l'expression «essayer de rétablir une parité femme-homme» ne nous plaît pas. Soit on y va, soit on n'y va pas. On enlèvera donc les termes «essayer de» pour mettre uniquement «rétablir une parité femme-homme». Cela prendra le temps qu'il faudra, mais, au moins, on sait où on va. J'aimerais quand même juste relever que, dans ce débat, tous les noms de patronymes qui ont été cités, ce qui est assez drôle, concernaient des hommes.

Projet d'amendement

Modifier la dernière invite comme suit: «– rétablir une parité femme-homme».

M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP). Notre groupe ne sera pas forcément opposé à cette motion, mais il tient aussi à signaler que, dans les rues concernées, il faut considérer les habitants. Prenons l'exemple d'une nouvelle rue, qui a été dénommée rue Michel-Simon; or il y a, dans cette rue, une résidence pour personnes âgées, qui ont paniqué à l'idée qu'il leur fallait refaire leurs papiers, leur permis d'établissement et tout le reste, changer leur adresse, comme si elles avaient déménagé. Les coûts engendrés par un tel changement, ce sont les personnes elles-mêmes qui doivent les payer alors qu'elles n'ont pas déménagé, ce qui n'est peut-être pas normal dans ce cas-là. Quand une rue change de nom, je pense que ce n'est pas à la personne qui habite dans cette rue d'en faire les frais. D'autre part, je peux vous signaler qu'il y a quelques années M^{me} Jacqueline Burnand avait inauguré le nom d'une rue d'un nom de femme. Il s'agit de la rue qui monte de la rue Louis-Favre à l'école des Grottes et qui s'appelle la rue Isabelle-Eberhardt.

M. Bernard Lescaze (R). L'intérêt qui est porté par le Conseil municipal à ce débat me fait penser que M. Michel Ducret, mon estimé collègue, n'a pas tout à fait tort, dans les arrière-pensées qu'il prête à certains. Permettez-moi, en tant que seul conseiller municipal, avec M^{me} Cramer, à n'être pas personnellement concerné par le débat – en effet, elle et moi avons déjà des rues à notre nom et, pour ma part, je m'empresse de rassurer ce Conseil municipal, je ne souhaite pas une statue équestre, qui serait la seule chose qui me reste comme possibilité, puisque j'ai déjà une rue à mon nom...

Le président. Vous seriez si beau sur un cheval, Monsieur Lescaze.

M. Bernard Lescaze. ... permettez-moi donc de dire que, quels que soient les bons sentiments qui animent cette motion, elle va tout simplement à l'encontre de ce que souhaite la Commission de nomenclature. En effet, plus que le Service du cadastre, c'est la Commission cantonale de nomenclature qui est concernée. Cela signifie que, aujourd'hui, nous tenons plutôt à donner des noms de rues génériques, des noms de lieux-dits, éventuellement, que des noms de personnages qui ont certainement connu une petite notoriété à leur époque, mais qui, très souvent, sont ensuite oubliés. Lorsque vous prenez la liste des noms de rues de Genève,

certes éminemment masculins, il y a beaucoup de gens dont vous ignorez absolument tout, parce qu'ils ont bénéficié d'une gloire momentanée et que rien n'est aussi éphémère que la gloire.

Alors, je crois que les excellents arguments qui ont été développés quant aux difficultés de se repérer dans une ville suite à des changements fréquents font que, s'il y avait une ligne à respecter, ce serait celle de revenir, dans la Vieille-Ville, aux anciennes dénominations médiévales ou du XVIII^e siècle, ce qui avait déjà été proposé il y a quelques années par plusieurs conseillers municipaux dont j'étais et, pour le reste, de laisser les gens véritablement compétents s'occuper du nom des rues.

Effectivement, nous souhaitons tous qu'il y ait peut-être davantage de noms féminins, mais ils ne sont pas si faciles que cela à trouver et je me souviens qu'il y a quelques années, lorsque M^{me} Jacqueline Burnand, prédécesseur de M. Ferrazino, a proposé et obtenu qu'une artère soit nommée chemin Michée-Chauderon, en hommage à la dernière sorcière brûlée à Genève, tous les habitants de l'ancienne avenue des Eidgenots ont protesté avec véhémence, car ils ne voulaient pas habiter une artère portant le nom d'une sorcière, cela en plein XX^e siècle! Alors, soyons modestes, soyons prudents et, je crois, malheureusement, n'acceptons pas cette motion.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Oui, Monsieur le président, je ne crois pas qu'on va passer la fin de cette matinée sur cette question. Monsieur Coste, j'aimerais simplement vous dire que, dans le cadre de nos activités, nous avons été sollicités il y a quelque temps par la Commission cantonale de nomenclature, précisément pour la dénomination de deux artères. L'une n'avait pas de dénomination. C'est une ruelle qui relie le boulevard Saint-Georges à la rue du Stand, où se trouvent d'ailleurs beaucoup de locaux de l'administration cantonale. Il était donc judicieux de pouvoir lui donner un nom.

L'autre artère se trouve à Saint-Jean. Ce sont les services des urgences qui nous ont contactés, car il y avait deux rues De-Miléant. Lorsque des ambulances avaient dû se rendre sur les lieux, elles avaient perdu passablement de temps en confondant ces deux rues. Il y avait donc, en l'occurrence, une nécessité de débaptiser l'une d'entre elles, le plus petit tronçon, et à la renommer.

Par conséquent, nous avons examiné la question. Nous n'avons pas, il est vrai, dans ces deux cas, mis en valeur une appellation féminine, puisque l'une de ces rues, celle qui n'avait pas de nom s'appellera, dès le 1^{er} juin prochain, la rue des Gazomètres, nom donné en raison de son passé, comme l'a rappelé tout à l'heure M. Lescaze, à savoir l'utilisation historique du lieu. Effectivement, à l'époque, les gazomètres se trouvaient à la Jonction. C'est donc une référence à l'histoire pas-

sée de ce quartier. Pour la portion de la rue De-Miléant qui doit être débaptisée, nous avons opté pour le nom de Borges, qui est un écrivain bien connu et qui a des attaches toutes particulières avec notre cité. Nous souhaitions aussi, dans le cadre de la mise en valeur de la cité culturelle qui est la nôtre, rendre un hommage à cet écrivain qui avait marqué notre ville par sa présence durant sa vie.

Renvoyez-nous donc cette motion. Nous voulons bien faire un inventaire. En tout cas, je peux vous dire que, dans ce genre de situation, comme l'a rappelé M^{me} Ecuyer, nous faisons attention aux réactions que suscitent pour les habitants et les commerçants de ces rues des changements de nom. Je peux vous dire que, pour la rue De-Miléant – je crois, je vous le dis de mémoire, qu'il y a six allées d'immeubles au maximum qui sont touchées – nous avons reçu énormément de réactions négatives de la part des habitants, qui nous disaient justement que, pour eux, cela nécessiterait un certain nombre de démarches.

Alors, je m'empresse de dire que ce sont essentiellement des démarches simples à effectuer, qu'il n'y a pas un aspect financier. Vous savez qu'il y a un guichet unique qui vous permet, dans le cadre de l'administration, de procéder à un certain nombre de modification de vos documents, de vos papiers d'identité, cela sans frais. A nous de juger si on peut demander cela à des habitants de toute une artère pour modifier, sous tel ou tel prétexte, la dénomination de cette rue. Pour l'instant, nous le faisons quand il y a une nécessité de le faire, nous ne le faisons pas par opportunité.

M. Olivier Coste (S). Loin de moi aussi de vouloir allonger le débat, mais je voudrais simplement dire que, par exemple, Genève est une des villes dans laquelle on trouve une rue en «T» sur le plan, la rue Pedro-Meylan, qui est faite de deux tronçons complètement distincts. Il est vrai que je rejoins l'idée de M. Ferrazino de traiter cela au cas par cas. Simplement je pense qu'un renvoi en commission permettrait de dresser l'inventaire de ce type de rues.

Mis aux voix, l'amendement de M. Sidler est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée à la majorité (quelques abstentions).

8. Motion de MM. Damien Sidler, Bernard Paillard, Gérard Deshusses et M^{me} Liliane Johner: «Marchons avec Genève Tourisme» (M-275)¹.*PROJET DE MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de répondre aux sollicitations de Genève Tourisme pour une subvention de fonctionnement aux conditions suivantes:

- engagement dans une démarche du type d'un système de management environnemental, concernant notamment la gestion des déchets et des feux d'artifice pendant les Fêtes de Genève;
- concertation accrue avec les services municipaux afin de promouvoir une image de notre municipalité répondant également aux options culturelles données par le Conseil municipal;
- promouvoir un tourisme de proximité s'adressant à un public (aussi européen) désireux de connaître notre ville, sans pour autant disposer de moyens financiers répondant à notre pouvoir d'achat.

M. Damien Sidler (Ve). Tout d'abord, j'aimerais vous prier de m'excuser. Je ne sais pas où ont disparu les considérants de la motion. Je vais donc les développer oralement. Cette motion fait suite à une entrevue que nous, les chefs de groupe, avons eue avec Genève Tourisme. C'était il y a huit ou dix mois. Lors de cette entrevue, certains points qui posaient problème avaient été abordés. C'était bien sûr en vue du vote du budget et d'une éventuelle subvention de 200 000 francs à Genève Tourisme. Il se trouve que la majorité du Conseil municipal avait refusé cette subvention lors du vote du budget 2002. En réponse, Genève Tourisme avait convoqué une conférence de presse et avait dit que nous n'étions pas très gentils et que nous ne comprenions pas ses préoccupations et ses soucis. (*Brouhaha.*) Monsieur le président, pourriez-vous demander un peu de silence?

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, ayez un peu de patience. Nous avons bientôt terminé cette séance. Je vous prie de bien vouloir écouter l'orateur.

¹ Annoncée, 5274.

M. Damien Sidler. Comme je vous le disais, dans cette conférence de presse, Genève Tourisme s'était plaint du fait que nous n'étions pas assez à l'écoute de ses préoccupations. Il se trouve que, dans notre entrevue, nous avons également des préoccupations à faire valoir auprès de Genève Tourisme, mais que cette association n'en a jamais tenu compte. M. Marquet l'a encore relevé il n'y a même pas un mois dans sa motion M-250 concernant les feux d'artifices et l'écologie, la protection de l'environnement dans la rade.

L'idée nous est donc venue de faire la motion M-275, qui reprend un peu le principe du contrat de prestation qui est à l'essai actuellement et qui est mis en place au niveau culturel pour l'AMR ou pour le Festival de la Bâtie. Les motionnaires ont en effet pensé que la Ville pourrait entrer en matière sur une subvention pour 2003, vu que l'association Genève Tourisme avait annoncé qu'elle voulait redemander une subvention, mais ils ont aussi déposé un certain nombre de conditions qui font partie d'un contrat de prestation avant l'heure. Les conditions à respecter par Genève Tourisme consistent notamment à intégrer un système de management environnemental dans toutes ses activités, notamment les Fêtes de Genève, à travailler d'une façon un peu plus concertée avec les services municipaux pour que chaque partie puisse promouvoir ses activités respectives et, enfin, à favoriser un tourisme de proximité.

En effet, nous avons notamment appris lors de cette fameuse entrevue qu'il y avait des hôtels à 50 francs la nuit à Genève, mais qu'une telle offre s'adressait uniquement aux charters, donc aux groupes de 200 personnes qui viennent du Japon. Par contre, si on vient en famille depuis Strasbourg, on ne trouve pas de chambres d'hôtel à ce prix-là. Or nous pensons que, en tant que municipalité, nous devons nous efforcer d'offrir des hôtels bon marché aussi aux personnes qui veulent visiter Genève et qui sont nos voisins. Aussi avons-nous déposé cette motion et espérons-nous qu'elle sera bien accueillie.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous avez fait allusion à un certain nombre d'associations qui ont signé une convention avec la Ville. Il s'agit de conventions de subventionnement et non pas de contrats de prestation. Le contrat de prestation concerne plutôt les Transports publics genevois ou d'autres services publics plus importants.

Préconsultation

M. René Winet (R). La motion déposée par l'Alliance de gauche rejoint mes amendements déposés lors du vote du budget 2000 et 2002. J'y demandais une ligne de crédit de 200 000 francs pour soutenir les actions de Genève Tourisme.

En effet, la Ville de Genève ne participe plus au financement de l'Office du tourisme. Je suis donc très content de constater aujourd'hui que tous les partis réunis dans cette enceinte et ce parlement de la Ville de Genève montrent de l'intérêt à marcher la main dans la main avec l'Office du tourisme. Depuis plusieurs années, Genève Tourisme mène une politique touristique extrêmement diversifiée en matière de tourisme d'affaires et de villégiature qui attire chaque année des visiteurs jeunes et moins jeunes en provenance du monde entier et qui tient notamment compte de notre offre culturelle. La Ville est représentée au comité de Genève Tourisme par un conseiller administratif délégué avec un tiers de droit de vote qui peut s'exprimer sur le choix de stratégie de marketing de cette association.

J'aimerais donc déposer aujourd'hui un amendement qui concrétise cette motion en demandant 200 000 francs, car il est urgent que Genève Tourisme puisse disposer d'un budget qui lui permette de promouvoir correctement notre ville ainsi que notre canton et notre région. J'aimerais vous faire part de mes arguments et de mes préoccupations. Depuis le 11 septembre – journée qui a indiscutablement affecté le tourisme mondial et donc Genève particulièrement – il faut donner des moyens à Genève Tourisme pour renforcer la présence de Genève sur les marchés touristiques afin que notre ville reste compétitive dans un environnement toujours plus concurrentiel. C'est ce que veut dire «marcher la main dans la main» avec Genève Tourisme.

Grâce à la participation financière de la Ville, nous pourrions ainsi effacer un paradoxe qui existe depuis quelques années entre le fait que notre ville apparaît comme la destination touristique la plus visitée de la Suisse, elle reçoit 10 000 visiteurs par jour, et le fait que Genève Tourisme est certainement le seul office de tourisme qui ne bénéficie pas du soutien financier de sa propre ville. Il convient de préciser que le tourisme en ville de Genève a des retombées importantes, que ce soit dans l'hôtellerie, dans la restauration, dans les commerces, les transports et également au niveau de l'emploi et de la fiscalité. La valeur de ce secteur est estimée, pour notre canton, à 1,8 milliard de francs, dont une grande partie profite à la ville de Genève. Au vu de tous ces arguments, je vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir soutenir l'amendement que je dépose maintenant et qui consiste à ajouter une dernière invite à la motion.

Projet d'amendement

«... et d'octroyer à Genève Tourisme un crédit de 200 000 francs enregistré comme subvention de la Ville de Genève pour que cet office puisse augmenter son budget pour promouvoir notre ville sur les marchés touristiques.»

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Je veux quand même rappeler rapidement pour quelles raisons on s'était opposé à la subvention extraordinaire demandée pour Genève Tourisme au mois de décembre, lors du vote du budget. Il s'agissait alors de donner un chèque en blanc à Genève Tourisme. Or, pour nous, il s'agit de donner cet argent maintenant ou de soutenir Genève Tourisme à certaines conditions. Nous avons déjà discuté du problème des feux d'artifices liés à une grande compagnie d'armement.

On pourrait aussi évoquer le fait que, si Genève Tourisme ne comprend pas très bien les décisions du Conseil municipal et qu'il estime que celui-ci ne l'écoute pas, moi, je m'interroge aussi: est-ce que Genève Tourisme a des oreilles suffisamment pointues pour écouter un peu les préoccupations de la Ville de Genève et en particulier de la Genève internationale et pacifique? Parce qu'on peut quand même s'interroger sur la cécité de certains organisateurs de Genève Tourisme qui ne trouvent rien de plus fantastique que d'organiser de splendides meetings aériens militaires, comme c'était le cas jadis ou comme c'est toujours le cas sur la place Rouge ou ailleurs dans le monde.

Quelle image est-ce qu'on donne avec ces Fêtes de Genève? Je m'interroge. Je ne parle pas de la pollution sonore et de la pollution atmosphérique liées à ce genre d'événements... Oui, nous pouvons soutenir Genève Tourisme, mais il faut y mettre certaines conditions.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne veux pas m'immiscer dans ce débat. Je voudrais simplement attirer votre attention sur le fait que la première invite de votre motion ne concerne pas tellement Genève Tourisme, mais beaucoup plus le comité d'organisation des Fêtes de Genève. Nous avons contacté ce dernier pour lui transmettre très précisément les points sensibles soulevés par la motion M-275, qui sont également les nôtres, au Conseil administratif. Cela est d'autant plus vrai que, par rapport aux expériences des exercices précédents, nous avons pu constater que le lac recevait non seulement des assiettes, des gobelets divers, mais également des huiles de certains exploitants des stands qui sont organisés à l'occasion de Fêtes de Genève. Par conséquent, nous ne pouvions plus rester les bras croisés et nous avons demandé au comité d'organisation des Fêtes de Genève de prendre un certain nombre de mesures. Nous lui en avons suggéré certaines, et je dois vous dire que l'accueil a été très favorable.

Nous allons d'ailleurs organiser une conférence de presse dans une dizaine de jours avec ce comité d'organisation pour donner connaissance de l'ensemble de ces mesures. Je peux d'ores et déjà vous dire qu'elles correspondent pleinement à la première invite de cette motion, dans l'état d'esprit en tout cas qui sous-tend cet objet. Nous avons non seulement posé mais exigé, par le biais de la délivrance des autorisations d'utiliser le domaine public, de nouvelles conditions cette année et

nous avons eu la garantie, de la part de M. Tauss, qui dirige le comité d'organisation des Fêtes de Genève, qu'il reprendra également ces exigences dans les contrats le liant aux différents exploitants.

Par conséquent, pour l'exercice 2002, nous avons non seulement les garanties que nos demandes seront prises en compte de manière sérieuse, mais nous espérons que nous ferons la démonstration avec le comité d'organisation des Fêtes de Genève qu'il est possible d'organiser des fêtes de cette ampleur et de cette qualité tout en respectant l'environnement. C'est en tout cas le défi que nous lançons et nous espérons bien pouvoir le relever.

M. Didier Bonny (DC). Permettez-moi, au nom du groupe démocrate-chrétien, de saluer cette motion, puisque l'Alternative, et non pas l'Alliance de gauche, Monsieur Winet, a fait ce qu'elle avait dit au moment du budget, c'est-à-dire qu'elle n'était pas contre une subvention à Genève Tourisme, mais qu'elle y mettait certaines conditions. Cette motion paraît aller dans le bon sens et je pense que, grâce à celle-ci, nous serons tous gagnants, Genève Tourisme en premier.

Il nous paraît donc opportun de renvoyer cette motion au Conseil administratif. Quant à l'amendement de M. Winet, nous nous abstenons lors du vote sur celui-ci, car, effectivement, même s'il correspond au but que nous nous sommes fixé, il nous paraît correct, à ce moment de l'année et par rapport à ce qui a été décidé lors du vote du budget 2002, d'attendre les résultats de cette motion avant de voter, nous l'espérons à une très large majorité et pourquoi pas d'une manière unanime, une subvention digne de ce nom pour Genève Tourisme lors du vote du budget 2003.

M. Alain Marquet (Ve). J'aimerais pour ma part confirmer que, lors des entretiens que nous avons eus avec le comité d'organisation des Fêtes de Genève, celui-ci s'est effectivement montré très sensible aux arguments que nous développons en matière d'environnement et de protection dans le cadre de l'organisation des Fêtes de Genève. C'est quelque chose de très positif qui nous encourage à regarder Genève Tourisme avec un œil un peu plus bienveillant qu'auparavant et c'est ce qui a permis d'aboutir à cette motion. J'aimerais faire remarquer également que, dans la première invite, on cite les Fêtes de Genève, bien évidemment, mais il y figure l'adverbe «notamment», qui laisse supposer que la motion s'adresse à l'ensemble des activités de Genève Tourisme.

Je ne dévoilerai pas non plus un prochain rapport qui sortira de la commission des pétitions et qui concerne la pétition P-56 sur les dommages collatéraux des Fêtes de Genève que nous avons à étudier dans cette commission. Nous avons

mis, dans les recommandations de ce rapport, des choses qui s'approchent passablement des invites. C'est la raison pour laquelle on peut dire que le feu croisé de la démarche du Conseil administratif auprès du comité d'organisation des Fêtes de Genève, de l'attitude plutôt positive réservée par ce dernier à la motion M-250 sur les feux d'artifices, cette motion M-275 et en outre le rapport qui sortira de la commission des pétitions, sont autant de moyens, sinon de pressions, et c'est ce que nous souhaitons, de convaincre que les Fêtes de Genève peuvent être une manifestation festive, plaisante pour une bonne part de la population, qu'elles doivent s'élargir et s'adresser à une autre population, plus locale ou ayant un peu moins de moyens. Cela nous permettra de les soutenir plus aisément.

M. René Winet (R). Je suis un peu étonné aujourd'hui de voir que cette motion demande encore une fois une enquête sur les points au sujet desquels, d'ailleurs, vous avez déjà posé des questions, comme chefs de groupe, à l'occasion de la rencontre que nous avons organisée avec le président de l'Office du tourisme et avec son directeur. A cette occasion, vous avez posé toutes les questions pour lesquelles vous désiriez recevoir une réponse. Aujourd'hui, votre magistrat, M. Ferrazino, vous a encore donné une réponse supplémentaire sur la première invite de votre motion. Je ne vois pas pourquoi on doit encore dépenser de l'argent pour renvoyer cette motion dans une commission et passer encore des heures sur des questions ou des réponses que vous avez déjà reçues. Je vous propose de voter aujourd'hui un soutien concret pour marcher la main dans la main avec Genève Tourisme, qui a vraiment besoin de votre soutien, du soutien de la Ville, et pas seulement de paroles et de séances de commission.

M. Damien Sidler (Ve). J'aimerais répondre rapidement à M. Winet. On a posé des questions, mais en général il ne suffit pas de poser des questions. Il faudrait avoir des réponses et au moins une partie de celles-ci qui aillent dans le sens que l'on aimerait pour qu'on puisse aller de l'avant. Effectivement, le titre de la motion est «Marchons avec Genève Tourisme». Quant à nous, nous sommes prêts, nous attendons, et c'est donnant donnant. Nous avons formulé dans notre motion trois conditions que nous aimerions voir remplies pour pouvoir entrer dans ce partenariat avec Genève Tourisme et, ma foi, nous attendrons qu'elles soient remplies pour le faire. Il est donc exclu que nous votions, en l'état, à ce jour, les 200 000 francs que vous avez demandés dans votre amendement, Monsieur Winet. Je suis désolé.

Le président. Monsieur Sidler, rassurez-vous, il est exclu que nous votions 200 000 francs sous cette forme! Si vous voulez, Monsieur Winet, qu'on vote

cette somme aujourd'hui, vous devez déposer un projet d'arrêté. On ne peut pas voter un crédit de 200 000 francs dans une motion. Je voudrais savoir si vous voulez simplement que votre amendement exprime le souhait que le Conseil administratif octroie une subvention. Si vous voulez demander un montant de 200 000 francs, il faut que vous présentiez un projet d'arrêté. (*Signe de dénégation de M. Winet.*) Ce n'est pas le cas. On va donc dans le sens du souhait. C'est une invite supplémentaire. Nous pouvons voter l'amendement de M. Winet.

Le vote paraissant serré, nous allons compter les voix.

Mis aux voix, l'amendement de M. Winet est refusé par 25 non contre 21 oui (8 abstentions).

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de répondre aux sollicitations de Genève Tourisme pour une subvention de fonctionnement aux conditions suivantes:

- engagement dans une démarche du type d'un système de management environnemental, concernant notamment la gestion des déchets et des feux d'artifice pendant les Fêtes de Genève;
- concertation accrue avec les services municipaux afin de promouvoir une image de notre municipalité répondant également aux options culturelles données par le Conseil municipal;
- promouvoir un tourisme de proximité s'adressant à un public (aussi européen) désireux de connaître notre ville, sans pour autant disposer de moyens financiers répondant à notre pouvoir d'achat.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Motion de M. Michel Ducret: «L'ethnographie sur le P + R de Sécheron?» (M-276)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- l'Etat veut réaliser un parking d'échange à Sécheron;
- cette construction relativement basse, en relation avec la halte RER à réaliser, laissera une couverture en dalle couverte de voitures et n'amènera pas grand-chose au quartier,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre contact avec l'Etat de Genève et la Fondation des parkings pour examiner si l'idée de construire le nouveau Musée d'ethnographie au-dessus de ce parking d'échange est opportune.

Le président. J'attire votre attention sur le fait que le sujet de cette motion est particulièrement délicat, pour ne pas dire chaud et qu'il reste vingt-cinq minutes de débat. Alors, si nous abordons ce sujet, nous serons contraints d'aller au bout. Nous ne pouvons pas interrompre le débat et procéder à un vote lors de la première séance du 4 juin. Alors je vous engage à être suffisamment concis dans vos interventions, de façon que nous puissions terminer ce point à midi.

M. Michel Ducret (R). Le P + R (*park and ride* ou parking relais), c'est le parking d'échange, de dissuasion qui doit être construit à Sécheron. Je vous rappelle, Mesdames, Messieurs, que, à la suite du refus par le peuple de notre ville de la proposition de nouveau musée d'ethnographie à la place Sturm, qui serait devenue l'Esplanade des mondes, diverses propositions ont été émises dans le cadre du Conseil municipal, émanant pour la plupart d'opposants à ce projet refusé. Certaines émettaient le désir de se rapprocher des organisations internationales, ce que je peux comprendre. D'autres proposaient de construire dans un espace vert récemment souhaité par le peuple, également en votation populaire, ce que je comprends nettement moins. Or, dans notre ville, nous n'avons pas beaucoup de places disponibles et l'emplacement de Sécheron me paraît idoine par rapport à différents éléments. Tout d'abord, cet emplacement correspond au souhait de certains opposants par rapport aux déplacements. Je vous rappelle qu'il y aura un parking d'échange à Sécheron. Or il est important de trouver pour les parkings d'échange non seulement une vocation comme telle la semaine,

¹ Annoncée, 5274.

puisque'ils doivent recevoir les pendulaires, mais si possible de leur en trouver également une pour les week-ends. En ce sens-là, par exemple, le parking d'échange qui est en construction à la Nautique est excellent, puisqu'il sert pour les pendulaires en semaine et qu'il peut aussi servir pour la Nautique et pour Genève-Plage durant les week-ends. C'est une excellente situation.

Il faut donc que le parking de Sécheron puisse aussi bénéficier de ce type de polyvalence. Je vous rappelle, d'autre part, que l'accessibilité dans le secteur de Sécheron sera excellente d'ici peu, puisque nous aurons, d'une part, le tram qui ira à la place des Nations, voire, plus tard, au Grand-Saconnex, et que nous aurons, d'autre part, une station du réseau express régional dans le cadre de la construction de la troisième voie CFF entre Coppet et Genève. Il y a donc une excellente desserte par les transports collectifs également. On est donc dans une situation optimale pour avoir des activités de type public qu'on espère attractives.

En outre, la situation aux alentours de cette station RER et de ce parking d'échange est aussi excellente au point de vue d'un futur apport culturel, puisque le périmètre est un périmètre relativement difficile, où l'offre culturelle existante n'est pas énorme. L'idée d'installer le nouveau musée d'ethnographie sur le P + R constituerait également une possibilité d'amener quelque chose en plus dans ce quartier. Je pense que cela est important et que cela doit se voir également en lien avec la passerelle qui est souhaitée entre la campagne Rigot, la station RER et le quartier de Sécheron. Cette passerelle, je vous le rappelle, sera très longue et elle n'offrira pas forcément un espace extrêmement attractif pour les piétons et cyclistes qui seront amenés à l'emprunter. A ce titre, je dirai que l'idée de créer ce passage, qui est méritoire, devrait être couplée avec l'étude que je suggère d'une implantation du nouveau musée d'ethnographie sur le parking d'échange. Cela permettrait, plutôt que de créer un barrage visuel en hauteur pour trouver les surfaces nécessaires, que cela soit au bas de la campagne Rigot ou bien en haut du quartier de Sécheron, d'étaler quelque peu ce musée, et, éventuellement, de le coupler avec cette passerelle ainsi qu'avec le parking d'échange et la station RER en couvrant transversalement les voies CFF.

Voilà une possibilité, Mesdames et Messieurs, qui me semble sensée, qui me semble apporter quelque chose à la proposition actuellement pendante du Conseil administratif relative à cette passerelle, mais qui, en même temps, permettrait peut-être de résoudre le problème d'un nouveau musée d'ethnographie, à la satisfaction de la plupart des opposants à celui qui avait été proposé à la place Sturm. On irait dans le sens souhaité par ces opposants également. Je pense et je gage qu'un tel projet sera mieux accepté et intégré par la population que certaines idées qui mijotent en ce moment dans les casseroles politiques en ce qui concerne les implantations possibles du futur musée d'ethnographie. Il y a donc là une vraie

possibilité de réaliser quelque chose avec un bon taux d'acceptation par la population genevoise. C'est pourquoi je vous invite, non pas à étudier soigneusement cet objet en commission où nous n'avons pas les compétences, mais tout simplement à en saisir le Conseil administratif, de manière qu'il se penche un peu plus avant sur celui-ci, qu'il en estime les conséquences et qu'il nous fasse un rapport sur ces possibilités. Le Conseil administratif devrait le faire relativement brièvement, puisque je sais que, d'autre part, il planche sur d'autres possibilités d'implantation. Voilà pourquoi je vous invite, Mesdames, Messieurs, à renvoyer directement cette motion au Conseil administratif pour qu'il fasse effectuer une étude de faisabilité, et non pas un projet, bien entendu. De cette façon, nous serons fixés sur le potentiel réel d'implantation d'un nouveau musée d'ethnographie dans le secteur de Sécheron. Je vous remercie de votre attention.

Préconsultation

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Ducret, je salue votre imagination et je dois quand même admettre que votre motion est originale. Mais je dois aussi considérer qu'elle n'est pas très réaliste, non pas tellement en raison du fait que le futur musée d'ethnographie mérite mieux qu'un toit de parking, mais essentiellement en raison du fait que dans le texte même de votre motion vous indiquez que la construction du P + R est relativement basse. Je ne sais pas sur quoi vous vous fondez pour le dire, parce que, à l'heure où nous parlons, les études ne sont toujours pas terminées et il y a plusieurs variantes. C'est la Fondation des parkings qui traite ce dossier, en corrélation avec le département cantonal de M. Cramer. Nous suivons bien entendu très attentivement l'évolution de ce dossier, car la Ville est demanderesse pour ce parking d'échange, comme vous le savez. Mais, encore une fois, à l'heure où je vous parle, nous n'avons toujours pas une solution de P + R à Sécheron qui ait été adoptée par les parties.

D'aucuns dans cette enceinte vont même, si vous avez lu certains objets qui nous attendent pour le mois de juin, jusqu'à remettre en cause l'emplacement de ce parking d'échange. D'autres, et j'en fais partie, souhaitent que ce parking d'échange ait une capacité, au minimum, de 450 à 500 places, car, sinon, le jeu ne vaut pas la chandelle. Comme vous le savez, la Confédération et l'Etat de Genève ont pris des engagements envers l'Organisation mondiale du commerce pour mettre à sa disposition un parking de 400 places et, dans le cadre des études qui se font actuellement ou qui se sont faites jusqu'à maintenant, le futur parking de l'OMC de 400 places a toujours été considéré avec le parking d'échange, qui était à l'origine de 800 places, faut-il le rappeler. Nous devons donc créer 1200 places dans un petit triangle, que vous connaissez bien, le long des voies CFF, sur la

zone industrielle appartenant à l'Etat. Après quelques études, il est apparu que ce n'était pas faisable. Tout simplement, il n'y avait matériellement pas la possibilité de créer l'ensemble de ces places sur cette parcelle exigüe, pour autant que l'on ait un parking d'échange attractif, central, qui ne soit pas trop éloigné du futur arrêt de la ligne de tram le long de l'avenue de France. Il était effectivement possible de faire un parking d'échange, mais, alors, dans un lieu qui était tellement éloigné de ce futur arrêt que l'aspect attractif devenait très relatif.

A partir de là et ne sachant pas quel va être le projet de ce futur parking d'échange, je peux affirmer qu'il n'est pas possible aujourd'hui de prendre telle ou telle option. Ce que je vous dirai, pour ma part, indépendamment de la remarque que j'ai faite tout à l'heure, à savoir que l'on pourrait trouver mieux qu'un toit de parking pour le futur musée d'ethnographie, c'est simplement qu'une des préoccupations qui retient nos mandataires actuellement dans le cadre des projets analysés pour le futur parking d'échange réside également dans le fait d'essayer d'intégrer cette future construction dans le site que vous connaissez et qui se trouve au sud de la campagne Rigot. Ce site va être passablement bouleversé par le collègue Sismondi que l'Etat entend bientôt y réaliser à la place des pavillons provisoires et par l'arrivée de la Maison de la paix le long du chemin Rigot à la place des baraquements qui sont actuellement utilisés par un certain nombre d'étrangers. Ces baraquements devront donc disparaître. Là aussi, il y aura une grande construction. Comme vous l'avez rappelé, il y a la halte RER qui devrait trouver place à la fin de 2004, sur les voies CFF, avec la passerelle piétonne que nous entendons construire justement pour permettre le cheminement piétonnier de manière ininterrompue depuis le bord du lac jusqu'à la place des Nations, en passant précisément par la campagne Rigot. Là aussi, c'est une motion de votre Conseil municipal qui l'avait demandé, il y a la réservation, au sud de la campagne Rigot, à la place des tennis actuels, d'une parcelle, réservation j'ai bien dit, pour une éventuelle construction d'un nouveau musée d'ethnographie. Alors, comme vous le savez, mon collègue Alain Vaissade vous l'avait indiqué lors d'une séance précédente, il a été convenu de mettre sur pied, d'entente avec l'Etat, un groupe de travail qui devrait justement analyser l'ensemble des possibilités qui s'offrent à nous pour créer ce futur musée d'ethnographie. Aujourd'hui, encore une fois et à l'heure où je vous parle, à part la proposition que j'avais formulée en bas de la campagne Rigot, le long du chemin Rigot à la place des tennis existants, il n'y en a pas eu d'autres. Même si l'Etat nous a dit penser de son côté à une parcelle qui serait située au Grand-Lancy, il ne nous a pas donné plus d'indications à ce sujet jusqu'à maintenant. Pour ma part, sachant ce qui attend le quartier de Sécheron au plan des futures constructions – j'en ai rappelé un certain nombre tout à l'heure – sachant l'urgence que revêt la construction du parking d'échange, je pense qu'il faut s'employer aujourd'hui à tout mettre en œuvre pour favoriser la construction de ce parking, plutôt que d'essayer de trouver des complications qui risquent de la

retarder. En l'occurrence, je crois que, si nous devons encore compliquer l'étude par une réservation d'une construction éventuelle sur le toit du parking P + R, je ne vous fais pas de dessin, mais cela va plutôt prendre du temps. Je pense que vous devriez renoncer, Monsieur Ducret, à demander précisément ce projet-là, qui n'est pas réaliste, tout en sachant que, dans le cadre du groupe de travail Ville-Etat, toutes les propositions qui pourront être formulées par les uns et par les autres seront bien entendu examinées avec la plus grande attention, puisqu'il y a, en tout cas de la part de celui qui vous parle, la volonté de revenir, dans des délais raisonnables, vous présenter une proposition qui permette effectivement de donner une solution pour la construction d'un nouveau musée d'ethnographie à Genève.

M. Michel Ducret (R). Pour ma part, je suis entièrement d'accord qu'il ne faut pas bloquer le P + R de 450 à 500 places au minimum. Je dois dire, d'ailleurs, que c'est assez amusant parce qu'en tout cas le blocage au niveau cantonal ne vient pas de mon bord, Monsieur le conseiller administratif, vous en prendrez note. C'est plutôt des autres bords que sont venues les oppositions et les remarques.

Je pense simplement, Monsieur le conseiller administratif, qu'il faut prendre ma motion au sens large. Peut-être que seul l'accès à ce futur musée d'ethnographie sera couplé avec l'équipement de transport, également pris au sens large – c'est-à-dire le parking P + R, le RER et le tramway. C'est d'ailleurs cette vision assez large que j'ai développée tout à l'heure. C'est peut-être la passerelle elle-même, au travers des voies CFF, qui devrait recevoir la plus grande partie des collections, alors que seul le bâtiment de travail ne pourrait être installé dans ces conditions-là.

La vision que je propose est hors chronologie. Elle est bien sûr celle d'un parking sous un musée, éventuellement, c'est-à-dire de mettre des infrastructures de transport sous l'équipement culturel et de ne pas inverser cette priorité, psychologique bien entendu. Simplement, il y a un problème de chronologie, et je l'admets parfaitement. C'est pourquoi j'ai étendu mon développement tout à l'heure. Je ne l'avais pas examiné en détail, ni réfléchi à fond au moment où j'ai rédigé ma motion. Vous vous souvenez que c'était dans le cadre d'une orgie d'objets sur le sujet qui ont débarqué sur le bureau du Conseil municipal.

En ce qui concerne le projet de construction du futur musée d'ethnographie au sud de la campagne Rigot, Monsieur le conseiller administratif, je ferai remarquer que celui-ci ne me semble pas si réaliste que cela. Si on examine le problème d'abord au plan politique, en tenant compte du fait qu'on s'est battu dans cette ville, et me semble-t-il, dans certains bords qui vous sont proches, pour que Rigot

ne soit pas touchée par des constructions et que, maintenant, ceux-là même qui ont dit qu'ils ne voulaient pas de constructions semblent revenir pour nous proposer de bâtir dans une bonne partie de ce lieu, on peut trouver cela un peu curieux. D'autre part, il y a un problème de coupure visuelle par rapport à la préservation du site de la campagne Rigot précisément, d'un ensemble qui est cohérent, qui s'ouvre sur le lac Léman en direction du Mont-Blanc. Je ne crois vraiment pas, Monsieur le conseiller administratif, qu'il y aura un si grand taux d'acceptabilité d'un projet qui créerait une coupure visuelle marquée en bas de cette campagne Rigot, dans l'emplacement que vous envisagez. Au contraire, ma motion, proposant une construction en prolongement du collège à construire, à proximité de l'entrée du parking, à travers les voies CFF et à l'écart de la perspective de la campagne Rigot, aurait un beaucoup plus grand potentiel d'acceptation dans tous les sens et une meilleure intégration dans le site. Je crois vraiment qu'il y a là une vraie possibilité.

Je vous prie, Monsieur le conseiller administratif, d'accepter ma motion sans la prendre au sens étroit, en localisant le nouveau musée directement sur le P + R, mais en envisageant cette construction à partir de cet emplacement général de pôle d'échange de transports. Prenez-la dans ce sens-là et intégrez cette motion dans les objets examinés dans votre groupe Ville-Etat. C'est le sens de la motion que je propose aujourd'hui et je crois que vous pouvez l'accepter, en sachant qu'il ne s'agit pas d'une vision étroite, qui viserait simplement à construire sur les piliers du parking.

M. Damien Sidler (Ve). A la suite du vote sur le musée d'ethnographie prévu à la place Sturm, les Verts sont toujours un petit peu sensibles par rapport à ce sujet. Il se trouve que le projet présenté dans cette motion est peut-être farfelu à première vue, mais, en y regardant de peu plus près, qu'il n'est pas plus farfelu que la proposition de construire ce musée à la campagne Rigot. Il se trouve que les Verts demandent, dans la motion M-288, qui est inscrite dans notre ordre du jour, une vision globale de l'aménagement du quartier. Nous pensons effectivement que la motion M-276 est un projet parmi d'autres, qui, nous l'espérons, vont venir et dont nous pensons pouvoir tirer quelque chose. Nous ne retiendrons peut-être pas tout de la motion M-276, mais il est intéressant de l'étudier. Nous sommes donc prêts à la renvoyer au Conseil administratif.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'aimerais brièvement indiquer au magistrat que la commission de l'aménagement et de l'environnement s'est penchée sur le projet de musée de la campagne Rigot. Elle n'était pas très enthousiaste, mais elle l'a voté pourtant, pour un seul motif, à savoir qu'il ne s'agit pas de s'interdire un

site. Il s'agit d'évaluer tous les sites et, finalement, dans le cadre de cette évaluation, de choisir celui sur lequel le musée sera bâti. En l'espèce, la proposition qui est faite en termes particulièrement courtois et particulièrement peu incisifs par M. Michel Ducret, s'articule exactement dans ce même esprit. Il s'agit de se dire qu'il existe aussi dans la motion M-276 une hypothèse de travail. Cette hypothèse, si, d'aventure, Messieurs les conseillers administratifs, vous n'y aviez pas pensé, intégrez-la dans l'ensemble de la réflexion. C'est bien dans cet esprit-là que je suggère à chacun des groupes ici présents de retenir la motion M-276, quelles que soient les réserves intellectuelles que l'on peut émettre à son endroit, en ce sens qu'il n'existe pas de lieu sur lesquels aucune réserve ne sera posée. En fin de compte, il s'agira de choisir parmi tous les objets présentés celui qui conviendra le mieux.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous ne voulons pas allonger le débat, mais nous tenons à dire que nous ne soutiendrons pas cette motion. Pour faire très court, je dirai que nous partageons totalement l'argumentation du magistrat M. Ferrazino. En fait, vous savez très bien que nous nous sommes battus contre le projet de musée d'ethnographie à la place Sturm, qui a été finalement refusé, parce que nous considérons qu'il était vraiment regrettable de faire une telle construction dans un site qui n'était pas du tout adéquat, c'est-à-dire qui nous obligeait finalement d'insérer un bâtiment dans un talus. Cela nous déplaisait profondément. Ce n'était évidemment qu'une des raisons de notre refus, mais elle a eu beaucoup d'importance. Alors, le fait qu'aujourd'hui on veuille, alors que le projet général d'aménagement du secteur concerné n'est pas encore terminé, proposer un projet de musée sur le P + R de Sécheron ne nous paraît pas cohérent. Imaginez un parc de stationnement que l'on veut grand, justement parce qu'on veut favoriser l'accès à la ville de Genève aux automobilistes en leur permettant de parquer leur voiture dans le parking d'échange et de prendre ensuite les transports collectifs. La réalisation d'un projet tel que celui proposé par la motion M-276 pourrait conduire finalement, au nom de la construction d'un musée sur ce parking, à l'obligation de diminuer le parc de stationnement de relais et, ensuite, à la non-réalisation de ce qui est l'une des ambitions majeures, semble-t-il, en général dans cette enceinte, et notamment du côté de l'Alternative. Nous considérons aussi, nous le disons également, que ce projet de musée mérite beaucoup mieux que de devenir une superstructure sur un parc de stationnement et, par voie de conséquence, nous estimons qu'il convient de refuser cette proposition.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre contact avec l'Etat de Genève et la Fondation des parkings pour examiner si l'idée de construire le nouveau Musée d'ethnographie au-dessus de ce parking d'échange est opportune.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). A mon bon président, dans quelques minutes vous lèverez la séance, votre dernière séance. S'il est vrai que vos adieux officiels auront lieu début juin lors du changement de présidence, je tenais, à titre personnel, mais je pense que cela sera partagé par la plupart d'entre nous, à vous remercier pour cette année, pour votre présidence qui fut d'une excellente cuvée. Vous avez assuré, tout au long de cette année, une fonction de premier citoyen de la Ville avec brio. J'en prends pour preuve votre présence assidue et remarquée aux nombreuses manifestations où vous avez représenté la municipalité. Sur le plan parlementaire, votre maîtrise de la présidence a fait merveille. Votre humour décoiffant a su dérider les plus sévères. Votre volonté de faire avancer l'ordre du jour, en ayant préconisé des renvois directs des propositions dans les commissions spécialisées et en organisant des séances supplémentaires pour la plus grande joie des conseillers municipaux, n'a malheureusement pas atteint l'objectif que vous vous étiez fixé. Ne considérez pas cela comme un échec. Le retard a globalement diminué, mais les conseillers municipaux parlent vraiment beaucoup et l'expansion des urgences pose un problème de fond. Maintenant, Monsieur le président, je sens, après que vous avez rongé votre frein pendant une année au perchoir, votre joie et votre impatience à redescendre dans l'arène parmi vos pairs pour enfin vous exprimer. J'attends, moi aussi avec impatience de vous entendre à nouveau lors de vos joutes oratoires inoubliables et je vous dis à bientôt, mon bon président, au 4 juin.

(Applaudissements.)

Le président. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la motion M-306 de *M^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Jean-Charles Lathion et Jacques Finet*: «Groupes de travail et de concertation: qui, quoi, pourquoi, comment?»

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous souhaite un bon après-midi et lève cette séance.

Séance levée à 12 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6802
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6802
3. Clause d'urgence sur la motion de MM. François Sottas, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, Roger Deneys, Roberto Broggini, M ^{mes} Nicole Bobillier et Liliane Johner: «ASM aux rues de la Corraterie, de Coutance et du Rhône» (M-305).....	6802
4. Motion de MM. Alain Marquet, Pierre Losio, Damien Sidler, Alain Gallet, Marc Dalphin, Georges Breguet, Jean-Pascal Perler, Roberto Broggini et M ^{me} Christina Matthey: «Apprenons le tri dès l'école primaire» (M-270).....	6806
5. Motion de M ^{mes} Isabel Nerny, Alice Ecuivillon, MM. Robert Pattaroni, Roman Juon, Gérard Deshusses, Damien Sidler et Bernard Paillard: «Il serait si facile d'animer notre ville à moindre prix» (M-272)	6814
6. Motion de M. Bruno Martinelli, M ^{mes} Melissa Rebetez, Monique Guignard, MM. Jean-Louis Fazio, Michel Ducret, M ^{me} Fatiha Eberle, MM. Damien Sidler et Alain Dupraz: «Pour l'interdiction aux véhicules utilisant les gaz de pétrole liquéfiés (GPL) dans leur système de propulsion, lorsque le réservoir de ceux-ci n'est pas équipé d'une soupape de sécurité, de pénétrer dans les parkings publics de stationnement couvert» (M-273)	6818
7. Motion de M. Olivier Coste, M ^{me} Melissa Rebetez, M. Roman Juon, M ^{me} Nicole Bobillier, MM. René Grand, Jean-Louis Fazio, M ^{me} Annina Pfund, MM. Roger Deneys et Gérard Deshusses: «Débaptisons, rebaptisons» (M-274).....	6822
8. Motion de MM. Damien Sidler, Bernard Paillard, Gérard Deshusses et M ^{me} Liliane Johner: «Marchons avec Genève Tourisme» (M-275) ...	6830
9. Motion de M. Michel Ducret: «L'ethnographie sur le P + R de Sécheron?» (M-276)	6837

10. Propositions des conseillers municipaux	6845
11. Interpellations	6845
12. Questions écrites	6845

La mémorialiste:
Marguerite Conus